



MEMOIRE PROFESSIONNEL DE FIN DE CYCLE

ANNÉE 2006-2007

MASTER EN BANQUE ET FINANCE

Option : Marchés financiers et Finance d'entreprise

THEME

LES FONDS SOUVERAINS POUR LA GESTION
DES REVENUS DU PETROLE EN AFRIQUE
SUBSAHARIENNE : QUELLES OPPORTUNITES ?

Présenté par :

Yacouba Dit Zonon KONE
Année 2006-2007/6^e Promotion

Directeur de mémoire et de stage :

Monsieur Gilles MORISSON
Directeur Adjoint à la Banque de France

Responsable du pôle Afrique sub-saharienne,
Maghreb et Moyen Orient /IBFI

DEDICACES

A mon père, KONE Sibry, qui n'a cessé de me répéter la maxime de Bernard B.DADIE «Le travail mon enfant, et après le travail l'indépendance, n'être à la charge de personne, telle doit être la devise de votre génération».

A ma mère KONE Djeneba, dont les prières et les encouragements dans les moments les plus difficiles m'ont permis de rebondir à chaque fois.

A tous mes frères et sœurs, dont le soutien ne m'a jamais fait défaut, ils ont toujours été là pour moi.

A mes ami(e)s les plus chers qui m'ont encouragé et donné des conseils avisés.

REMERCIEMENTS

Il serait peu honnête de ma part de prétendre que j'aurais pu mener ce travail jusqu'à son terme final par mes seuls moyens compte tenu du soutien dont j'ai bénéficié de la part de tous ceux qui ont contribué en quelques manières que ce soit à m'aider à sa réalisation.

Aussi voudrais-je ici leur témoigner ma reconnaissance du fond du cœur.

A ma famille

-Mon père, ma mère pour tous les sacrifices qu'ils ont consentis et continuent de consentir pour moi.

-Mes frères et sœurs pour la confiance qu'ils ont toujours placée en moi.

A la Banque de France plus particulièrement à l'Institut Bancaire et Financier International (IBFI)

-Monsieur Gérard BEDUNEAU, Directeur de l'IBFI qui a accepté de nous accueillir dans cet institut et n'a ménagé aucun effort pour mettre tout le matériel nécessaire au bon déroulement de notre stage.

-Monsieur Gilles MORISSON, Responsable du pôle Afrique sub-saharienne, Maghreb et Moyen-Orient à l'IBFI qui nous a dispensé d'abord deux modules dans le cadre du MBF et ensuite a accepté d'être notre encadreur pendant ce stage. Sa longue expérience dans le domaine bancaire et financier nous a été d'un apport considérable pour la réalisation de ce travail.

Au CESAG

-A toute l'équipe dirigeante du CESAG et particulièrement au Chef de projet MBF Professeur Boubacar BAIDARI, à Mme Chantal OUEDRAOGO et M. LEY pour le travail formidable qu'ils font pour l'émergence d'une élite experte de la banque et la finance en Afrique.

-Aux mastériens, pour les moments de travail et d'échange qu'on a partagé durant toute la période de formation.

SIGLES ET ABBREVIATIONS

AIE : Agence Internationale de l'Energie
APPA: Association des Pays Pétroliers d'Afrique
AOPIG: African Oil Policy Initiative Group
BCEAO : Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest
BEAC : Banque des Etats de l'Afrique centrale
BM : Banque Mondiale
BRI : Banque des Règlements Internationaux
CCSRP : Collège de Contrôle et de Surveillance des Ressources Pétrolières
CEMAC : Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale
CPNC : Compagnie Pétrolière Nationale du Congo
CPP : Contrat de Partage de Production
DOE : Departement Of Energy
FMI : Fonds Monétaire International
GPFN: Government Pension Fund of Norway
IASPS: Institute for Advanced Strategic and Political Studies
IBFI: Institut Bancaire et Financière International
ITIE : Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives
NBIM : Norges Bank Investment Management
NNPC : Nigerian National Petroleum Corporation
NWF : Norwegian Wealth Fund
ONG : Organisation Non Gouvernementale
ONU : Organisation des Nations Unies
OPEP: Organisation des pays exportateurs de pétrole
PIB : Produit Intérieur Brut
PNUD : Programme des Nations Unies pour le Développement
PPT : Taxe sur les profits pétroliers
PTE : Pays Pauvre Très Endetté
PRMP : Programme de Gestion de Revenu de Pétrole
Sonangol : Société nationale des hydrocarbures en Angola
SWF : Sovereign Wealth Funds
UEMOA : Union Economique et Monétaire de l'Afrique de l'Ouest

SOMMAIRE

DEDICACES.....	2
REMERCIEMENTS	3
SIGLES ET ABREVIATIONS	4
SOMMAIRE.....	5
TABLE DES ILLUSTRATIONS.....	6
SYNTHESE	7
ABSTRACT	9
INTRODUCTION GENERALE.....	11
PARTIE I: LA GESTION ACTUELLE DE LA RENTE PETROLIERE EN AFRIQUE SUBSAHARIENNE EST OPAQUE ET N'A PAS CONDUIT AU DEVELOPPEMENT ESPERE.....	17
Chapitre 1 : L'AFRIQUE SUBSAHARIENNE COMPTE DE NOMBREUX PAYS PETROLIERS DONT AUCUN N'A PU SORTIR DU SOUS DEVELOPPEMENT	19
1.1-L'AFRIQUE SUBSAHARIENNE AU CŒUR DE LA GEOPOLITIQUE DU PETROLE	19
1.2-L'AFRIQUE SUBSAHARIENNE N'A PAS SU EN TIRER PROFIT POUR SORTIR DU SOUS DEVELOPPEMENT.....	23
Chapitre 2 : L'ANALYSE MICROECONOMIQUE DES SITUATIONS PAR PAYS CONFIRME L'ANALYSE GLOBALE MAIS LAISSE QUELQUES ESPOIRS.....	27
II.1-LES ANCIENS PAYS PRODUCTEURS	27
II.2-LES NOUVEAUX PAYS PRODUCTEURS	34
Partie II: LA CREATION DE FONDS SOUVERAINS POURRAIT CONSTITUER UNE REPONSE A LA GESTION RATIONNELLE DE LA RENTE SUR LE LONG TERME	41
Chapitre 1 : LES FONDS SOUVERAINS, PROBLEMATIQUE ET ENJEUX.....	43
1.1-LES FONDS SOUVERAINS ENTRE VISION FINANCIERE, STRATEGIQUE ET POLITIQUE	43
1.2-LE FONDS SOUVERAIN NORVEGIEN, UN MODELE A IMITER	50
Chapitre 2 : LES FONDS SOUVERAINS, ALTERNATIVE POUR LA GESTION DES REVENUS DU PETROLE EN AFRIQUE SUBSAHARIENNE	53
II.1-LA NECESSITE D'UN CADRE INSTITUTIONNEL RIGOUREUX.....	53
II.2-LA STRATEGIE DE GESTION CLAIREMENT DEFINIE	59
CONCLUSION GENERALE.....	67
REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES.....	69
TABLE DES MATIERES	71

TABLE DES ILLUSTRATIONS

Tableau 1 : Evolution des Réserves Prouvées de Pétrole.....	21
Tableau 2 : Principaux fonds souverains dans le monde.....	46
Tableau 3 : Capitaux gérés par la NBIM en Billions de NOK	51
Tableau 4 : Production des pays africains pétroliers	62
Tableau 5 : Ressources mobilisables pour la constitution du fonds.....	63
Tableau 6 : Tableau de rating des agences de notation et de la BRI.....	65
Figure 1 : Schéma de distribution des revenus pétroliers au Tchad	37
Figure 2 : La chaîne d'actions dans la gestion des ressources naturelles	57
Encadré 1 : La présence des fonds souverains dans la finance	49
Encadré 2 : L'Initiative Renforcée pour la Transparence des Industries Extractives ++ (ITIE++).....	56

SYNTHESE

L'Afrique subsaharienne connaît actuellement un véritable boom pétrolier. Ce boom s'accompagne de la plus grande vague d'investissements que ce continent ait connu et d'une manne financière qui dépasse de loin l'ensemble de l'aide au développement et financière octroyée à ces pays.

Par le passé, les populations des pays africains producteurs de pétrole n'ont guère bénéficié des revenus issus de cette ressource naturelle. Pour beaucoup de pays, le pétrole s'est transformé en malédiction avec des guerres civiles et une aggravation de la pauvreté.

Ainsi, un nombre croissant d'initiatives, émanant aussi bien de la société civile africaine, des compagnies pétrolières, des organisations internationales et non gouvernementales que de certains Etats, visent-elles à promouvoir de nouvelles règles permettant aux populations des pays concernés de bénéficier d'une gestion transparente des revenus pétroliers, de pouvoir compter sur la création d'emplois et de voir leurs conditions de vie s'améliorer.

C'est également dans ce cadre que nous présentons cette étude qui a pour thème : « **Les fonds souverains pour la gestion des revenus du pétrole en Afrique subsaharienne : Quelles opportunités ?** ».

Les fonds souverains ou fonds d'État, sont des fonds de placement financiers généralement d'actions, d'obligations ou de produits dérivés détenus par des États. Ils gèrent l'épargne nationale et l'investissent dans des placements variés. Dans une acception restreinte, ils désignent spécifiquement « les avoirs des Etats en monnaie étrangère ». Dans une acception plus large, ils désignent tous les fonds d'investissement détenus par un État.

Ils tirent leurs ressources des réserves des banques centrales (Chine), des réserves pour les retraites (Norvège) ou des fonds tirés de l'exploitation de matières premières (Norvège, Russie, Qatar) par exemple. Les fonds alimentés par le pétrole représentent deux tiers des montants gérés par ces fonds.

Cette étude à travers un modèle de gestion des revenus du pétrole, présente les fonds souverains comme une alternative fiable pouvant servir de cadre d'investissement dans des actifs financiers.

En s'inspirant du modèle norvégien, la gestion opérationnelle de ces fonds en Afrique subsaharienne pourrait être confiée à la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) pour les pays de l'UEMOA et à la Banque des Etats de l'Afrique Centrale (BEAC) pour les pays de la CEMAC. Ces fonds pourront également s'étendre à d'autres matières autres que le pétrole, l'objectif étant d'assurer des revenus pour les générations futures tout en effectuant des investissements dans des secteurs productifs et en stabilisant les économies à travers des transferts au budget de l'Etat.

En amont de la constitution de ces fonds, la mise en place d'un cadre institutionnel rigoureux avec la prise en compte de toute la chaîne de gestion de la ressource naturelle - à savoir la signature des contrats, le monitoring des opérateurs, le recouvrement des taxes et royalties, la distribution des rentes, l'utilisation des projets - s'avère être un élément indispensable pour assurer une réelle transparence.

ABSTRACT

Sub-Saharan Africa currently knows a true oil boom which is accompanied by the largest wave of investments than this continent knew and resources which exceeds by far the whole of the development assistance and financial granted these countries.

In the past, the populations of the producing african oil countries hardly profited from the incomes resulting from this natural resource. For lots of countries, oil was transformed into curse with civil wars and an aggravation of poverty.

Thus, a growing number of initiatives, emanating from the african civil society, the oil companies, the international organizations and nongovernmental, certain states, aim at promoting new rules allowing the populations countries concerned to profit from a transparent management of the oil incomes, to be able to count on job creation and to see their living conditions to improve.

It is also within this framework that we present this study which has as a subject: **“Sovereign Wealth Funds for the management of the incomes of oil in sub-saharan africa: Which opportunities?”**.

The sovereign wealth funds or government stocks, are financial investment trust generally of actions, obligations or derivative products held by states. They manage the national saving and invest it in varied placements. In a restricted meaning, they specifically indicate “the assets of the states in foreign currency”. In a broader meaning, they indicate all the funds of investment held by a state.

They draw their resources from the reserves of the central banks (China), concerning the retirements (Norway) or of the funds drawn from the raw material exploitation (Norway, Russia, Qatar) for example. The funds supplied with oil represent two thirds of the amounts managed by these funds.

This study through a model of management of the incomes of oil, presents the sovereign wealth funds as a reliable alternative being able to be used as framework of investment in financial credits.

While taking as a starting point the Norwegian model, the operational management of these funds in sub-saharan africa could be entrusted to the Central Bank of West African States (BCEAO) for the countries of the West African Economic and Monetary Union (UEMOA) and to the Bank of Central African States (BEAC) for the countries of the Economic and Monetary Community of Central Africa (CEMAC). These funds will be able to also extend to other matters other than oil, the objective being to ensure of the incomes for the future generations while carrying out investments in productive sectors and stabilize economy through transfers in the budget of the state.

Upstream of the constitution of these funds, the installation of a rigorous institutional framework with the taking into account of all the chain of natural stock management - namely the signature of the contracts, the monitoring of the operators, the covering of the taxes and royalties, distribution of the revenues, the use of the projects - proves to be an essential element to ensure a real transparency.

INTRODUCTION GENERALE

CONTEXTE DE L'ETUDE

Au cours des dix dernières années, la production pétrolière africaine a progressé de 25% et l'augmentation des extractions africaines a représenté un quart environ de la hausse de la production mondiale. Le continent, avec plus de 12% de la production mondiale aujourd'hui, a retrouvé toute sa place sur l'échiquier international. Si ce phénomène intéresse les multinationales et les gros consommateurs d'or noir, il ne s'accompagne pourtant pas systématiquement d'une amélioration des conditions de vie des populations vivant dans les pays producteurs comme le Nigeria, l'Algérie, le Soudan ou l'Angola qui restent parmi les moins bien classés au regard de l'indice de développement humain (IDH) du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) (Jeune Afrique n°2450-2451, 2008).

L'Afrique détient actuellement entre 80 et 100 milliards de barils de pétrole de réserves prouvées, soit les deuxièmes plus grandes réserves mondiales, après celles du Moyen-Orient. Par ailleurs, l'Afrique sub-saharienne est la région du monde pour laquelle la croissance de la production pétrolière est la plus élevée et la production a augmenté de 36% au cours des dix dernières années comparée à 16% dans le reste du monde (Jeune Afrique n°2450-2451, 2008).

En 2005, les revenus pétroliers des huit principaux producteurs de pétrole d'Afrique subsaharienne ont avoisiné 35 milliards de dollars (Wurthmann, 2006).

Le pétrole joue ainsi un rôle fondamental dans plusieurs pays et le continent africain devient l'un des fournisseurs privilégiés des grandes puissances, notamment de la Chine et des Etats-Unis, qui cherchent à accroître et à diversifier leur approvisionnement. La production africaine devrait dépasser 10 millions de barils/ jour en 2007.

Cette croissance de la production pétrolière conjuguée à la flambée des cours sur le marché international s'accompagne bien évidemment d'excédents courants importants des pays africains producteurs de pétrole.

Pour ce qui concerne l'affectation de cette rente pétrolière, il importe de tenir compte des erreurs du passé dans la gestion de ces revenus du pétrole. En effet, le renchérissement du prix du pétrole pendant les années 1970 a bouleversé l'économie mondiale et les pays exportateurs de pétrole ont bénéficié, pendant un temps, d'un afflux de dollars qualifiés de « pétrodollars » sous forme de

recettes nettes et sous forme de prêts massifs. Ce qui a conduit à une accumulation des déficits publics et une accélération de l'inflation.

Le phénomène pourrait se reproduire de nos jours si les autorités lancent des programmes d'investissement et prennent des mesures sociales qui dépassent les capacités de l'économie à répondre à une demande forte.

La nécessité de constituer une épargne afin de se prémunir contre un brusque retournement de conjoncture ou de préparer l'avenir des générations futures n'est sans doute pas discutable. C'est pourquoi certains pays comme le Gabon et le Tchad ont créé un «Fonds pour les générations futures» sous forme d'épargne domiciliée dans les systèmes bancaires locaux ou étrangers.

En revanche, les pays qui ont choisi d'investir dans des instruments financiers étrangers, confiés à des intermédiaires reconnus, bénéficient aujourd'hui des rendements élevés des prêts et investissements réalisés, qui contribuent à accroître leurs excédents courants.

La hausse récente des cours du pétrole et la manne financière qui en résulte offrent aux pays producteurs de pétrole d'Afrique une rare occasion de réduire voire de résorber leurs déséquilibres structurels. Au regard de l'ampleur des défis à surmonter pour atteindre les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD), ils n'ont guère d'autre choix que d'investir une part importante de cette manne dans des équipements sociaux et productifs de base. Cependant, le rythme de la dépense doit être corrélé à la capacité de l'économie à supporter de nouveaux grands programmes de dépenses. Si cette capacité est relativement faible, les pays doivent épargner une partie des fonds et non répondre à une demande sociale immédiate et parfois très pressante. Dès lors, le choix du dosage approprié entre dépenses, investissements dans des actifs rentables et épargne est important, car il détermine les bénéfices qu'un pays peut attendre de sa richesse pétrolière.

Aussi, la question de la gestion des revenus du pétrole dans les pays africains est-elle fondamentale en ce sens qu'elle est susceptible, si elle est bien posée, de permettre à l'Afrique d'amorcer un cycle de développement soutenu et durable à travers les excédents courants générés.

PROBLEMATIQUE

Les cours élevés du pétrole sur les marchés mondiaux apportent des recettes exceptionnelles aux pays africains producteurs, mais posent aussi la question de l'affectation de cette manne. Est-il préférable d'utiliser ces ressources pour répondre aux nombreux défis auxquels ces pays sont confrontés, notamment la réalisation à l'horizon 2015 des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) — dont de nombreux objectifs sociaux, parmi lesquels la réduction de moitié de la pauvreté par rapport à 1990, la diminution de la mortalité infantile et l'amélioration de la santé maternelle, et l'éducation primaire universelle —, ou bien vaut-il mieux en épargner une partie pour les générations futures ou même faire des investissements à rentabilité élevée sur les marchés financiers ?

La tentation est très grande de se servir de ces revenus pour rattraper le retard accumulé d'autant plus que la pauvreté touche, aujourd'hui, près d'un tiers de la population africaine. La plupart des pays africains présente des déficiences en matière d'infrastructures de base, de création d'emplois, et d'accès aux services sociaux de base que sont la santé et l'éducation.

Le dilemme de la gestion des revenus d'origine pétrolière n'est pas nouveau. Pendant les précédents booms pétroliers, la manne engrangée à l'époque et les conditions de financement favorables avaient conduit l'État à recourir à un endettement extérieur excessif pour financer des programmes d'investissement ambitieux dans des infrastructures de base.

Certains pays africains ont choisi d'utiliser ces ressources additionnelles pour financer les dépenses sociales, en privilégiant les secteurs structurants afin d'augmenter le potentiel de croissance de l'économie et en en épargnant une partie afin de prévenir d'éventuels chocs externes.

D'autres ont choisi entre une épargne intérieure faiblement rémunérée et des placements dans des instruments financiers internationaux à fort potentiel de rentabilité, même au prix d'un risque accru.

En tout état de cause, la question de fond demeure celle de la combinaison optimale devant permettre d'assurer aussi bien des investissements sociaux productifs que de permettre aux générations futures de profiter de cette manne qui n'est pas pérenne.

Au regard de cette problématique, notre question de recherche est : dans quelle mesure les fonds souverains constituent-ils une opportunité pour la gestion des revenus du pétrole dans les pays africains ?

En d'autres termes :

- Comment faut-il utiliser les revenus du pétrole ? ;
- Faut-il les affecter à la réalisation d'infrastructures socio-économiques ? ;
- Faut-il constituer une épargne pour les générations futures ?
- Faut-il créer des fonds souverains pour la gestion de cette manne ?
- Quelles formes prendront ces fonds souverains et comment fonctionneront-ils ?

Autant de questions auxquelles nous tenterons de répondre à travers ce mémoire.

En effet, au regard de l'utilisation qui a été faite des revenus importants accumulés par certains pays africains, il convient de porter une réflexion sur la question de la gestion des revenus du pétrole dans un contexte où les prix connaissent une remontée extraordinaire. Les fonds souverains constituent ainsi une opportunité pour ces pays de se reconstituer un capital financier important afin de mettre en place de véritables programmes de développement susceptibles de les sortir du cercle vicieux de la pauvreté.

L'exemple de certains pays comme la Norvège nous conforte dans l'idée selon laquelle les fonds souverains peuvent constituer une véritable alternative pour les pays africains en vue de la gestion de leurs revenus pétroliers.

Ce pays dispose d'un fonds souverains pétrolier depuis 1990 et celui-ci est doté aujourd'hui de 235 milliards d'euros avec des prises de participations dans plus de 3000 entreprises dans plus de 40 pays. Ce fonds a bénéficié d'une bonne rigueur dans sa gestion ; ce qui lui permet aujourd'hui d'être l'un des fonds les plus exemplaires dans le monde. Il convient donc pour les pays africains de tirer profit de cette expérience norvégienne afin d'optimiser la gestion de leurs revenus pétroliers.

OBJECTIFS DU MEMOIRE

L'objectif principal de ce mémoire est de proposer une alternative à travers les fonds souverains pour la gestion des revenus du pétrole en Afrique.

De manière plus spécifique il s'agira :

- de présenter la situation actuelle de la production et les enjeux du pétrole en Afrique ;
- de faire une analyse de la gestion des revenus du pétrole dans les pays africains ;
- d'expliquer ce que c'est qu'un fonds souverain et comment fonctionnent ceux qui existent déjà dans le monde ;
- de proposer, au regard des expériences existantes, un modèle de gestion des revenus du pétrole à travers la mise en place de fonds souverains.

METHODOLOGIE DE COLLECTE

Pour atteindre les objectifs ci-dessus, la méthodologie de collecte consistera à recenser toute la littérature existante sur le sujet à travers des recherches sur internet notamment sur le site de la Banque centrale de la Norvège qui est l'organe qui gère le fonds norvégien, sur le site de l'Association de Producteurs de Pétrole Africains (APPA) qui possède une bonne base d'informations sur les pays pétroliers africains. En outre, les documents relatifs à la gestion de portefeuille seront exploités afin de proposer des méthodes de gestion innovantes.

INTERET DE L'ETUDE

Ce travail est important pour les pays africains en ce sens qu'il vise à proposer une alternative nouvelle à la gestion des revenus du pétrole à travers la création des fonds souverains.

De plus, il sera l'occasion, pour nous, d'appliquer les connaissances acquises lors de notre formation, de mettre en exergue les avantages et les inconvénients de l'émergence des fonds souverains à travers le monde.

Enfin, ce mémoire permettra de comprendre les enjeux économiques liés à une bonne gestion de la manne pétrolière en Afrique.

DELIMITATION DE L'ETUDE

Cette étude porte sur les pays de l'Afrique subsaharienne producteurs de pétrole. Certains pays de l'Afrique du Nord bien qu'étant de grands producteurs de pétrole n'ont pu être pris en compte dans cette étude faute de données suffisantes.

Concernant les simulations par rapport aux montants susceptibles d'être mobilisés, le scénario s'est limité aux pays de la zone CEMAC. En effet, les plus grands pays producteurs de l'Afrique au sud du Sahara se trouvent dans cette zone et nous disposons également de données permettant de faire des scénarios. Quant aux pays de la zone UEMOA, nombreux ne sont pas encore des pays producteurs où sont de nouveaux pays producteurs mais les différentes explorations faites sur les côtes du golfe de Guinée laissent présager de l'existence du pétrole dans certains pays. Cette étude pourrait servir, au demeurant, à ces pays lorsqu'ils commenceront à tirer des profits financiers de cette ressource.

PLAN DU MEMOIRE

Ce travail s'articulera en deux parties :

- La première donnera des informations sur la production et les enjeux du pétrole en Afrique et présentera la gestion des revenus du pétrole dans les pays africains ;
- La deuxième partie s'intéressera à la gestion des revenus du pétrole notamment à travers l'opportunité de la création de fonds souverains dans les pays africains. Il sera plus précisément question de proposer dans cette partie un modèle de gestion des revenus du pétrole.

Partie I

LA GESTION ACTUELLE DE LA RENTE
PETROLIERE EN AFRIQUE
SUBSAHARIENNE EST OPAQUE ET
N'A PAS CONDUIT AU
DEVELOPPEMENT ESPERE

L'Afrique, région potentiellement riche en ressources naturelles y compris énergétiques a toujours joué un rôle de pourvoyeuse de matières premières. Aujourd'hui, force est de reconnaître que les pays africains ne tirent pas les avantages de leurs matières premières que l'on qualifie même de « malédiction des ressources naturelles » parce qu'engendrant plus de problèmes socio-économiques à travers les conflits et l'accentuation de la pauvreté au sein des populations.

Ce constat d'échec en terme d'impact des revenus pétroliers sur l'amélioration des conditions de vies des populations a amené nombre d'auteurs et d'observateurs à lier détentions de ressources naturelles et sous développement. Aujourd'hui, après le premier cap de l'exploitation pétrolière en Afrique que l'on situerait jusqu'au début des années 1990, différents enseignements peuvent être tirés.

Réfléchir encore sur le pétrole en Afrique est d'actualité tant le climat international a changé avec l'apparition de nouveaux enjeux et acteurs depuis près deux décennies. L'Afrique est le lieu de positionnement mais aussi de repositionnement stratégiques de la part des grandes puissances économiques notamment les Etats-Unis, la France, la Chine, dans ce domaine.

Le Golfe de Guinée par exemple est devenu depuis seulement quelques années un eldorado pétrolier avec la Guinée équatoriale, Sao Tomé et Príncipe sans oublier le Nigéria, l'Angola, le Congo. Cette région maritime n'est pas la seule car il est prouvé que le pétrole existe à l'intérieur des terres comme au Mali, il coule en ce moment en Mauritanie et au Tchad sans oublier les réserves du Soudan. De réelles possibilités existent en terme d'offre pétrolière d'où tout l'intérêt des pays à forte demande en premier les Etats-Unis.

Cette partie présentera d'abord les enjeux que représente le pétrole en Afrique au regard de la croissance de sa production, ensuite décrira la gestion qui est faite de ces revenus issus du pétrole dans certains pays africains et enfin exposera les causes du sous-développement de ces pays africains malgré l'existence de ces ressources.

Chapitre 1 : L'AFRIQUE SUBSAHARIENNE COMPTE DE NOMBREUX PAYS PETROLIERS DONT AUCUN N'A PU SORTIR DU SOUS DEVELOPPEMENT

L'Afrique subsaharienne compte de nombreux pays pétroliers dont la plupart sont les pays les plus pauvres du monde au regard de leur indice de développement humain (IDH). Les prévisions faites selon les études d'exploration pétrolière montrent que beaucoup de pays africains regorgent encore de ressources pétrolières et que ce continent se présente aujourd'hui comme le champ d'intérêt de plusieurs grandes puissances mondiales.

Ce chapitre présente donc à travers des données chiffrées, l'importance des ressources pétrolières en Afrique subsaharienne, le positionnement pris par cette partie du monde grâce à l'existence de cette ressource et les raisons de l'échec dans la gestion des revenus pétroliers dans ces pays.

I.1-L'AFRIQUE SUBSAHARIENNE AU CŒUR DE LA GEOPOLITIQUE DU PETROLE

I.1.1-Carte géopolitique pétrolière de l'Afrique

Les réserves avérées du continent africain oscillent actuellement entre 80 et 100 milliards de barils, soit 7 à 9% des réserves mondiales. Pour l'heure, le continent ne produit que 9 millions de barils par jour, dont 5 millions dans la seule région du Golfe de Guinée.

Une étude du Fonds Monétaire International sur l'émergence du Golfe de Guinée dans l'économie mondiale estimait que, entre 2002 et 2019, les pays producteurs de l'Afrique généreront 350 milliards de dollars de revenus, soit près du produit intérieur brut total de l'ensemble des pays de l'Afrique subsaharienne. Ces projections prudentes ont été faites sur base d'un baril à 25 dollars, alors qu'il est arrivé à 78 dollars depuis juillet dernier et plus de 100 dollars cette année 2008 (Jeune Afrique n°2450-2451, 2008).

Les réserves africaines sont concentrées principalement au Nord de l'équateur avec la Libye (36 milliards de barils), suivie par le Nigeria (26 milliards de barils) et l'Algérie (11,3 milliards de barils). Le Nigeria est le 6^e exportateur mondial de pétrole brut et avait prévu augmenter sa production quotidienne de 2,6 millions de barils à 3 millions en 2007, avant de passer à 4 millions en 2020. L'Égypte, le Soudan, la Tunisie, le Tchad, le Cameroun suivent. La Côte d'Ivoire

produisait 33.000 barils/jour en 2005 mais l'objectif déclaré du gouvernement est d'extraire, à la fin de la décennie, 200.000 barils/jour (Jeune Afrique n°2450-2451, 2008).

La Mauritanie vient d'entrer dans le club des pays producteurs et prévoit pour cette année 2008 une recette de 380 millions de dollars.

Alors que le Gabon et le Cameroun voient leur production décliner, Madagascar, la Namibie, l'Afrique du Sud, le Mali et le Niger se préparent à figurer au rang des pays producteurs de pétrole.

Au sud de l'équateur le Gabon et le Congo Brazzaville se classent, eux aussi, parmi les plus grands producteurs. Ils ont cependant été dépassés récemment par l'Angola, dont les réserves sont de 12,4 milliards de barils et promettent une production de brut à 2 millions de barils par jour dès 2008 contre 1,3 million de barils en 2005.

Des estimations modérées assurent que les réserves du Golfe de Guinée seraient de l'ordre de 35 milliards de barils de pétrole, l'une des plus importantes du monde, après le Moyen-Orient. Les bassins de Sao Tomé et Príncipe pourraient contenir au moins 4 milliards, peut-être 10 milliards de barils (Jeune Afrique n°2450-2451, 2008).

Le continent africain apparaît aujourd'hui comme un point névralgique du monde pétrolier. Il apparaît de plus en plus clair que le rôle de l'Afrique comme fournisseur des Etats- Unis, de la Chine et de l'Europe est renforcé.

La carte de la géopolitique pétrolière de l'Afrique présente donc plusieurs zones d'intérêts économiques et stratégiques. Le Nigeria, l'Algérie, la Libye, l'Angola, le Congo, le Gabon, la Guinée – Equatoriale sont les principaux producteurs. D'autres pays comme le Tchad, les îles de Sao- Tomé et Príncipe, la Centrafrique, la République Démocratique du Congo, la Côte d'Ivoire et la Mauritanie, s'ouvrent au monde pétrolier. Plusieurs licences d'exploration et d'exploitation sont accordées aux compagnies pétrolières au Soudan, en Ouganda, au Mozambique.

Par ailleurs, l'enjeu du Golfe de Guinée est relativement immense. Depuis la fin des années 70, cette région a intégré le paysage pétrolier mondial et est devenue l'une des destinations favorites des investisseurs pétroliers internationaux et la production y est relativement en forte croissance et de bonne qualité. Cette région connaît un développement harmonieux en terme de développement des champs pétrolifères (Nigeria, Angola, Guinée- Equatoriale, Tchad) alors que d'autres pays entament leur déclin (Gabon, Cameroun).

Tableau 1 : Evolution des Réserves Prouvées de Pétrole en Afrique

Année	Réserves (Milliard de barils)	% mondial
1983	58,2	8,05
1993	63,5	6,31
1997	78,4	7,00
2002	100,7	8,78
2003	101,8	8,87

Source : AIE/ Department Of Energy (DOE)

I.1.2-Pétrole et nouvel ordre politique mondial en Afrique

L'Afrique connaît aujourd'hui une phase de boom pétrolier, devenant ainsi un acteur significatif de la scène pétrolière mondiale. La déstructuration du système économique fait de cette ressource un facteur de déstabilisation politique et sociale plutôt qu'une source de croissance économique. Au-delà des intérêts économiques, le pétrole est au centre des enjeux géostratégiques actuels notamment dans la gestion des relations internationales entre pays consommateurs du Nord et les pays de localisation de la production pétrolière.¹

Avec l'objectif consistant à maîtriser les ressources énergétiques, les Etats Unis d'Amérique ciblent, entre autres sites de gisements de pétrole, le Golfe de Guinée qui détient des réserves aussi importantes que celles du Golfe persique. En effet, l'instauration d'un nouvel ordre stratégique et géopolitique recentre aujourd'hui la question des matières premières en Afrique, sur le pétrole. Les réserves pétrolières du Golfe de Guinée sont devenues un enjeu stratégique important à la suite des crises politiques et militaires apparues au Moyen-Orient, espace traditionnel d'approvisionnement des Américains et des Européens. La compétition en cours dans la sous-région se déroule dans un contexte de crise et de conflictualité qui ne profite pas aux populations, victimes des guerres civiles, mais plutôt aux multinationales étrangères fortement impliquées dans la gestion de cette ressource. L'importance géostratégique du pétrole place plusieurs pays africains au centre des convoitises des multinationales occidentales.²

¹ Durousset, M, *Le marché du pétrole*, Paris, Ellipse, 1999, pp 5-6

² Wauthier, C., « Appétits américains et compromissions françaises », *Monde diplomatique*, octobre 1994

La diversification des approvisionnements pétroliers reste le principal objectif de la stratégie occidentale dans le Golfe de Guinée. Plusieurs facteurs contribuent à l'intérêt croissant porté au pétrole de cette région, notamment la très bonne qualité de pétrole, avec une faible teneur en soufre, une caractéristique qui lui permet de répondre parfaitement aux besoins des consommateurs occidentaux et aux exigences techniques des raffineries aux États-Unis. Le pétrole africain procure donc des marges bénéficiaires particulièrement importantes, la proximité des champs pétrolifères des marchés américains, le long des voies maritimes de transport pétrolier et la disposition des gisements offshore, limitant du coup les interactions, potentiellement explosives, avec la population locale, mettant ainsi la production à l'abri des troubles sociaux susceptibles d'éclater dans le pays. Le risque politique, du point de vue des compagnies, en est réduit d'autant.

L'importance géostratégique du pétrole n'est pas négligeable aujourd'hui dans le cadre de la redéfinition d'un nouvel ordre mondial et la position du Golfe de Guinée va changer dans l'avenir, particulièrement par les investissements étrangers. On assiste de plus en plus à un retour en force des compagnies dans les activités de prospection et d'exploitation du pétrole. Quelques chiffres reflètent leur « engouement » pour le continent noir, illustrant ce que certains chercheurs qualifient de nouvelle insertion rentière de l'Afrique dans la mondialisation. Aux dires de certains pétroliers, le Golfe de Guinée risque de devenir dans les vingt prochaines années, le « champ de bataille » le plus chaud dans la répartition des nouveaux marchés pétroliers. Avec plusieurs milliers de gisements découverts à ce jour, cet espace est en passe de devenir une des provinces de l'or noir les plus actives et les plus prometteuses (Etanislav Ngodi, 2005).

Fruits de longues recherches menées par les firmes internationales comme TotalFinaElf, Petronas, Shell, Chevron-Texaco, ces découvertes prouvent à suffisance que l'Afrique dispose d'énormes potentialités pétrolières non encore explorées. Aussi, l'exploitation des gisements miniers et pétroliers se réalise de plus en plus en consortiums, alliances stratégiques momentanées associant des concurrents aux portefeuilles d'activités diversifiées. Par cette nouvelle forme de concentration, les multinationales ont acquis dans les négociations une capacité de neutralisation des pouvoirs publics, enjoignant de se contenter de la rente qui leur est servie.

Le regain d'intérêt pour le Golfe de Guinée fait partie de l'après-11 septembre 2001. C'est ainsi que M. Walker Kansteiner, sous-secrétaire d'État américain chargé des affaires africaines estimait le 25 janvier 2002 que le pétrole du continent noir est devenu un intérêt stratégique pour les États-

Unis³. De son côté, le sénateur républicain de l'État de Californie, Ed Royce, Président du sous-comité Afrique au sein du comité de la Chambre des Représentants pour les relations extérieures, déclare que « le pétrole africain devrait être traité comme une priorité pour la sécurité nationale de l'après 11 septembre ». Selon les prévisions du National Intelligence Council américain, les États-Unis pourraient importer 25% de leur pétrole d'Afrique subsaharienne d'ici à 2015 contre 16% aujourd'hui, réduisant leur dépendance vis-à-vis du Moyen-Orient. De son côté, le rapport AOPIG (African Oil Policy Initiative Group) estime que les importations de pétrole africain devraient augmenter de 1,5 millions de barils par jour aujourd'hui à 2,5 millions de barils par jour en 2015 (Etanislav Ngodi, 2005).

Comme probable source d'approvisionnement pétrolier, le continent africain est contraint de se pencher sur son avenir pour espérer être maître de son destin, réussir son décollage économique au regard des enjeux qui se profilent à l'horizon. L'ampleur des investissements dans le secteur pétrolier et des revenus susceptibles d'être générés devrait servir dans le cadre du développement de l'Afrique.

1.2-L'AFRIQUE SUBSAHARIENNE N'A PAS SU EN TIRER PROFIT POUR SORTIR DU SOUS DEVELOPPEMENT

Dans plusieurs régions, les richesses pétrolières sont sources d'instabilité, de corruption et de guerres civiles.

L'utilisation des revenus ne participe pas toujours à la réduction de la pauvreté et à la croissance économique. Plusieurs facteurs peuvent être énumérés comme étant à la base du sous développement des pays producteurs du pétrole en Afrique bien que le pétrole génère des revenus importants. La corruption, la mauvaise gouvernance alourdissent la dette des pays. De même, les préfinancements pétroliers, la redistribution des « pétrodollars », les contrats pétroliers inefficients, les systèmes de bonus occultes accentuent la marginalisation de l'Afrique pétrolière dans le contexte global de la mondialisation. Ce paragraphe présente les principales causes qui expliquent le sous-développement des pays africains pétroliers malgré la présence de ces ressources naturelles.

³ Voir les documents de la Conférence de l'IASPS du 25 janvier 2002

I.2.1-Inefficience du système contractuel

Les contrats pétroliers conclus dans la plupart des pays africains producteurs du pétrole sont souvent qualifiés d'inefficaces. Ils sont signés dans un secret absolu au bénéfice d'un petit groupe de personnes et des compagnies pétrolières.

Deux types de contrats sont généralement utilisés : les contrats de concession et les contrats de partage de production (CPP). Les contrats de concession valables dans plusieurs pays (Angola, Gabon, Nigeria, Australie, Russie, USA, Brésil, Norvège, Royaume- Uni, Colombie) n'offrent pas grand chose aux pays producteurs. Les Etats concèdent aux compagnies pétrolières des zones d'exploration pour une durée variant entre 25 et 50 ans pour une redevance dont la base proportionnelle de 17,5% est calculée sur le prix de vente. A cette redevance s'ajoutent des charges opérationnelles (impôts, taxes, frais d'exploration, évacuation et amortissement). Par ailleurs, dans le cadre des contrats de partage de production (CPP) adoptés dans plusieurs pays (Algérie, Libye, Egypte, Nigeria, Congo, Qatar, Indonésie, Kazakhstan), les règles de partage de la rente pétrolière sont définies comme suit : Redevance minière (15%), Cost- Oil (50%), Profit Oil et Excess Oil (partage négociable), provision pour investissements diversifiés PID (1%) et Bonus.

A la lumière des règles de partage définies, force est de constater que les principaux bénéficiaires des différents contrats pétroliers sont les compagnies pétrolières.

I.2.2-Concentration des pouvoirs, des ressources et absence de contre -pouvoirs

L'exploitation des ressources pétrolières exige un grand savoir faire et une excellente maîtrise des technologies de pointe. Dans le même temps, l'effet de la rente qui est générée par le pétrole pousse à la concentration tant de la production que des modes de financement. Dans ce contexte, la participation active et efficace des acteurs étatiques et transnationaux dans le jeu pétrolier explique l'imbrication des pouvoirs économiques et politiques et surtout la consolidation des relations d'intérêts mutuels. Le pétrole constitue une source de richesse hors du commun, dont l'appropriation très inégalitaire accentue la pauvreté et l'instabilité sociopolitique.

Dans la gestion de la rente pétrolière, de nombreux pays africains sont dépourvus d'institutions politiques capables de faire le contre- poids, de lutter contre l'autocratie des régimes politiques,

l'inefficacité des services publics et la mise à l'écart de la société civile dans les tractations politiques.

I.2.3-Préfinancements pétroliers et endettement

Le préfinancement peut être défini comme un prêt, obtenu sur les marchés internationaux de capitaux, adossé à une vente de pétrole brut effectuée sur le marché pétrolier international. Ce prêt est accordé soit par l'acheteur de brut, soit par une banque. Le recours au préfinancement est, à l'origine, occasionné par les facteurs suivants : le décalage entre la période de réalisation des dépenses budgétaires et celle de l'encaissement des recettes de l'État issues de la vente de pétrole, le niveau relativement élevé des besoins (dépenses) budgétaires, l'absence de l'aide et des financements extérieurs et les conditions des prêts accordés par les sociétés pétrolières. Les préfinancements pétroliers constituent une part importante de la dette du pays, et sont exceptionnellement difficiles à renégocier dans le cadre d'un accord de rééchelonnement de la dette.

Dans la plupart des pays producteurs du pétrole, la dette a gonflé de manière dramatique. Comme les pressions internes sur les dépenses publiques augmentent, les gouvernements s'endettent de plus en plus, allant jusqu'à hypothéquer les revenus pétroliers.⁴

I.2.4-Dépendance pétrolière et « dutch disease »

Les profits tirés de la rente pétrolière sont si importants que même les activités économiques saines préexistantes sont souvent désorganisées par la dépendance croissante envers les pétrodollars. La déliquescence des secteurs agricole et industriel des pays pétroliers rend ceux-ci encore plus dépendants du pétrole. Mais, le secteur pétrolier ne peut résorber directement les problèmes structurels tels que le chômage et la redistribution des revenus. En effet, le pétrole est une enclave économique, c'est-à-dire une activité qui requiert de gros capitaux mais fournit peu d'emplois et n'a quasiment aucune retombée sur le reste de l'économie.

La gestion des revenus pétroliers doit donc se fonder sur la transparence, la responsabilité et la justice, afin que les citoyens des pays producteurs de pétrole puissent réellement en bénéficier.

⁴ Vershave, F.X, *L'envers de la dette. Criminalité politique et économique au Congo et en Angola*. Paris, Agones, 2001.

Le pétrole est la principale activité économique des pays producteurs et constitue le premier secteur d'exportation. Les gouvernements bénéficient des revenus du secteur pétrolier à travers les taxes, les impôts, les royalties et les bonus de signature.

Le fait de dépendre du pétrole porte atteinte au développement pour les raisons suivantes: la mentalité de boom créée par la perspective de richesses pétrolières, incitant les pouvoirs publics à établir des projets grandioses, l'accroissement spectaculaire des dépenses publiques du fait de l'augmentation des revenus (souvent bien moindres, en réalité, qu'ils ne s'imaginent), la perte du contrôle fiscal et de l'inflation, l'accroissement de la dette extérieure.⁵

De même, l'instabilité du prix du pétrole porte atteinte à la croissance, à la distribution des ressources et à la réduction de la pauvreté. Les revenus pétroliers remplacent les impôts et affranchissent les pouvoirs publics du devoir de rendre compte de leurs dépenses au public.

⁵ La lettre des économistes de l'AFD, 2005 "le pétrole en Afrique" n° 8 mars 2005

Chapitre 2 : L'ANALYSE MICROECONOMIQUE DES SITUATIONS PAR PAYS CONFIRME L'ANALYSE GLOBALE MAIS LAISSE QUELQUES ESPOIRS

Le pétrole peut être un moteur essentiel du développement économique et social du continent africain, à condition de bien gérer les ressources qui découlent et de réduire les conflits qu'il occasionne. Il sera question ici de mettre en perspective de façon très succincte la situation particulière de quelques pays producteurs du pétrole africain dans le but d'illustrer les modèles de gestion actuelle de l'or noir.

II.1-LES ANCIENS PAYS PRODUCTEURS

II.1.1-Nigeria

Le Nigeria occupe une place enviable par rapport aux autres pays producteurs de pétrole africain : premier producteur de pétrole d'Afrique sub-saharienne, 5^{ème} producteur de l'OPEP après l'Arabie Saoudite, le Venezuela, l'Iran et les Emirats Arabes Unis. Les pétrodollars constituent 83 % des revenus du gouvernement fédéral, plus de 95 % des revenus d'exportation et environ 40 % du PIB. Ce pays possède approximativement 30 milliards de barils de réserves prouvées à en croire les sources officielles nigérianes. Il dispose d'un grand marché intérieur de 125 millions d'habitants. La dépendance pétrolière est écrasante au Nigeria. Les richesses pétrolières ont peu fait pour améliorer la situation des plus pauvres. Plus de 70 % des Nigériens vivent avec moins d'un dollar par jour (Etanislav Ngodi, 2005).

Les revenus de la vente du pétrole de la Nigerian National Petroleum Corporation (NNPC) sont versés sur un compte de la Banque Centrale du Nigeria. Ces revenus se répartissent ensuite entre les trois niveaux de gouvernement (Gouvernement fédéral, Etats et circonscriptions locales) selon une règle constitutionnelle. En raison de l'absence d'instruments de stabilisation fiscale, de responsabilité et de transparence, les résultats sont, hélas, plus que prévisibles : les dollars sont détournés ou gaspillés. (Etanislav Ngodi, 2005).

Aucune règle fiscale n'est en place pour assurer la pérennité du système fiscal ou l'équité intergénérationnelle. Pour Human Rights Watch, « seule une très faible partie des revenus pétroliers reversés par le gouvernement fédéral aux gouvernements locaux est véritablement

dépensée pour des projets réels de développement : il semble n'y avoir ni contrôle, ni audit digne de ce nom des dépenses faites par les autorités locales.»⁶

La gestion de la rente pétrolière au Nigeria ne participe nullement à la réduction de la pauvreté. Le secteur pétrolier est soumis à un système fiscal spécifique pour les compagnies étrangères dénommé « Memorandum of Understanding ». Les revenus pétroliers se répartissent entre la recette des exportations du pétrole de la NNPC, la taxe sur les profits pétroliers (PPT), les royalties, les revenus de la vente de pétrole brut sur le marché intérieur et les revenus de la vente du gaz. Le taux de la PPT est de 85 %, celui des royalties est de 20% pour la production terrestre et varie entre 0 et 18,5 % pour la production offshore.

La règle de redistribution est : 48,5 % pour le Fédéral, 24 % pour les Etats et 20 % pour les gouvernements locaux. Les 7,5 % restants sont alloués à un fonds spécial. Le gouvernement fédéral a donné son accord pour que les revenus supplémentaires générés lorsque le prix du baril est supérieur à 20 dollars soient versés sur un compte spécial pour le développement, mais cette promesse, juridiquement non contraignante, n'a jamais été tenue. (Etanislav Ngodi, 2005).

II.1.2-Angola

L'Angola est aujourd'hui considéré comme un site à forte compétition entre les compagnies internationales qui procèdent dans certains cas à des ententes stratégiques pour réduire la compétition. En effet, l'importance stratégique de l'Angola, en tant que « point chaud » de l'industrie pétrolière et deuxième producteur de pétrole du continent, est indéniable avec des réserves de plus de sept (7) milliards de barils, supposées être plus importantes que celles du Koweït note Jessica Lawrence⁷.

La dépendance pétrolière de l'Angola est profonde : de 1995 à 2001, les revenus fiscaux pétroliers ont représenté 70 à 90% des revenus de l'Etat et plus de 60% du PIB. Plus de 97% du pétrole angolais se trouve offshore, ce qui limite les interactions entre les compagnies et les populations locales. Plus de 40% de son pétrole est exporté vers le marché américain.

⁶ Human Rights Watch, *No Democratic Dividend*, octobre 2002

⁷ Jessica Lawrence, Département d'Etat américain, « Washington File », « Commerce Assistant Secretary for Energy Briefs Press From Angola », 4 décembre 2002

La production devrait atteindre 2 millions de barils par jour d'ici 2008⁸. En 1960, le pétrole représentait 8% du PIB et l'agriculture 50%. En 1995, la part de l'agriculture était de 17% et celle du pétrole, de 40%. Aujourd'hui, les revenus fiscaux pétroliers ont représenté 70 à 90% des revenus de l'Etat et plus de 60 % du PIB.⁹

La rente pétrolière constitue une manne en circuit fermé qui ne bénéficie pas au reste de l'économie. Le pays dépend presque uniquement de ses revenus pétroliers aujourd'hui en expansion. La guerre et la dette ont ruiné l'Angola. 68 % des Angolais vivent en dessous du seuil de pauvreté et 66 % n'ont pas d'accès à l'eau potable. La fin de la guerre présente une occasion sans précédent de rediriger les revenus pétroliers pour les allouer à l'aide humanitaire et au développement.

Selon l'Economist Intelligence Unit, le système de financement parallèle en Angola génère des détournements à grande échelle des revenus pétroliers. Les revenus perçus par la Société nationale des hydrocarbures en Angola (Sonangol), provenant des taxes et des participations de la compagnie dans les opérations de production ne sont simplement pas rapportés dans les comptes du gouvernement. Aussi, le prix de pétrole est-il sous-estimé dans le budget de l'Etat et tout revenu dépassant cette estimation n'est jamais déclaré. Les déclarations des dépenses gouvernementales ne sont pas exactes. Les paiements de Sonangol au gouvernement ne sont transférés qu'après un long délai, après avoir été convertis en monnaie locale. En raison du taux d'inflation élevé en l'Angola, les revenus gouvernementaux sont considérablement dévalués au moment du transfert. Enfin, par l'utilisation de circuits financiers complexes qui entourent les emprunts gagés sur le pétrole, les revenus ne profitent pas à l'Etat.¹⁰

En 2001, le régime de Luanda affirmait que les revenus pétroliers apportaient 3,18 milliards de dollars au budget annuel de l'Etat, soit 90,5% du total des revenus gouvernementaux¹¹, alors que les estimations parues dans la presse sur les sommes réelles versées au gouvernement varient entre 3 et 5 milliards de dollars par an, et au moins 4 milliards de dollars auraient été détournés au cours des cinq dernières années.¹²

⁸ Martin Quinlan, « A Million Barrels a Day in Sight », *Petroleum Economist*, février 2003

⁹ Carton, B., *Le pétrole en Afrique: la violence faite aux peuples*, Bruxelles, GRESA, 2000, p.178

¹⁰ *Economist Intelligence Unit 2002*

¹¹ Human Rights Watch, « The Oil Diagnostic in Angola: An Update », mars 2001

¹² David Leigh, « Angolan oil millions paid into Jersey accounts », *The Guardian* (Londres), 4 novembre 2002. Henri Cauvin, « IMF Skewers Corruption in Angola », *New York Times*, 30 novembre 2002

L'opacité des revenus pétroliers de l'Angola, dans la lutte contre la pauvreté, pose le débat sur la gestion des dollars à travers la fiscalité pétrolière et le problème du remboursement des prêts gagés sur le pétrole.

II.1.3-Congo Brazzaville

Le Congo-Brazzaville est au 3^e rang des pays producteurs après le Nigeria et l'Angola. Les recettes d'exportations pétrolières ont grimpé de 820 millions de dollars en 1994 à 2,5 milliards de dollars en 2001, avec une production pétrolière de 283.000 b/j (estimations de 2000). La compagnie française Elf contrôle les 2/3 de sa production et les 1/3 restants sont partagés par les sociétés italiennes Agip (actuelle ENI) et américaine Amoco. L'or noir représente 80% de ces recettes d'exportation. Les revenus pétroliers devraient fournir une base suffisante pour le développement d'un pays d'à peine 3 millions d'habitants, mais la faiblesse des institutions et la dépendance de l'Etat aux pétrodollars ne l'ont pas mis en situation de bien négocier ses contrats pétroliers. Ces revenus comprennent les recettes de la vente de la partie de la production de pétrole qui lui revient de droit, les royalties et le paiement de bonus de signature lors de l'attribution des permis d'exploration. Comme dans tout Contrat de Partage de Production (CPP), les bénéfices pétroliers sont partagés entre le gouvernement et les compagnies selon les clauses du contrat. Les termes de ces contrats sont encore très favorables aux compagnies pétrolières.¹³

Les guerres civiles successives entre 1993 et 1999 et la dépendance envers le pétrole ont exacerbé le désordre fiscal. Le Congo Brazzaville n'a jamais réellement défini de stratégie fiscale cohérente pour faire face aux fluctuations du prix du pétrole et au caractère par nature limité de ses ressources pétrolières. Si l'absence d'un fonds d'épargne peut s'expliquer par les besoins nécessaires à la reconstruction de l'après-guerre du pays, l'absence d'un fonds de stabilisation, destiné à faire face à l'évolution des revenus pétroliers en fonction des fluctuations du prix du pétrole, est réellement préoccupante. La confusion et le chevauchement des responsabilités des mandats administratifs ajoutent un peu plus au chaos qui caractérise la gestion pétrolière du Congo. Pendant des années, personne ne savait réellement quelle administration était chargée de la définition et de la mise en œuvre de la politique pétrolière gouvernementale, de la gestion des

¹³ Le taux des royalties est de 12 %. Elles s'appliquent sur le volume brut de production et sont perçues dès le démarrage de la production. Le « profit oil » se détermine en déduisant de la production brute les coûts de production (le « cost oil ») et les royalties.

activités des compagnies pétrolières étrangères, ou encore de la négociation des contrats entre l'Etat et les compagnies.

Dans un rapport publié en 2003, Global Witness accuse Elf d'avoir institutionnalisé l'opacité, favorisant des gouvernements qui ne répondent pas de leur gestion, un endettement massif et une instabilité chronique. L'ONG explique comment le Congo avec 3 millions d'habitants est devenu le pays le plus endetté du monde, per capita avec 6,4 milliards de dollars à rembourser aux créanciers étrangers.¹⁴ La pratique des prêts gagés permet ainsi de comprendre le processus de dilapidation de la rente pétrolière. Le pays a été obligé d'utiliser ses réserves pétrolières comme garantie pour contracter des emprunts auprès de banques commerciales étrangères. Les emprunts gagés sur le pétrole assortis de taux d'intérêt très élevés sont exceptionnellement difficiles à renégocier dans le cadre d'un éventuel accord de rééchelonnement de la dette. Le gouvernement congolais s'est engagé en 2001 auprès de la Banque mondiale et du FMI à ne plus contracter de tels emprunts, sans tenir parole. L'impératif de transparence et de responsabilité dans la gestion du secteur pétrolier est une question clef du dialogue du gouvernement avec la Banque mondiale et le FMI.

Récemment, le gouvernement s'est engagé à lancer un certain nombre de réformes, incluant un audit de la Compagnie Pétrolière Nationale du Congo, la CNPC, une révision opérationnelle complète du secteur pétrolier, la restauration du contrôle fiscal, et l'arrêt des emprunts gagés sur le pétrole. Ces réformes sont en grande partie une réponse aux évolutions de l'environnement politique international. Ainsi, dans ses rapports, le FMI a-t-il clairement fait savoir au gouvernement congolais qu'il ne pourrait pas espérer être éligible à un accord de réduction de la dette en tant que Pays Pauvre Très Endetté (PPTÉ) s'il continuait à contracter des emprunts gagés sur la future production de pétrole. Selon le FMI, entre 1999 et 2002, 248 millions de dollars provenant de l'extraction du brut n'ont pas laissé de traces dans la comptabilité nationale.

Plus de 70% de la population congolaise vivent avec moins d'un dollar par jour. En dépit des revenus exceptionnels du pays, la mortalité infantile est anormalement élevée et l'espérance de vie se situe seulement autour de la moyenne des pays d'Afrique subsaharienne.

¹⁴ S.Smith " Congo, Angola, Guinée-Equatoriale: trois kleptocraties pétrolières africaines" in Monde, 24 /03/04

II.1.4-Gabon

La rente pétrolière représente 73% du PIB, 70% des recettes budgétaires et 80% des exportations du pays. En effet, le Gabon, autrefois considéré comme le modèle régional de « l'émirat pétrolier » couronné de succès, s'apprête aujourd'hui à devenir le premier exemple d'un pays amené à devoir affronter la dure réalité des lendemains sans pétrole. La production pétrolière est en train de connaître un franc déclin. En 2003, pour la première fois en 30 ans, les montants budgétés des revenus pétroliers étaient inférieurs à ceux d'origine non pétrolière¹⁵. Le FMI prévoyait que la production pétrolière allait diminuer de moitié d'ici 2006¹⁶. C'est pourquoi des efforts ont été entrepris pour améliorer le contrôle fiscal, mais ils sont généralement restés sans lendemain. Les lois visant à rendre plus rigoureuse la gestion des pétrodollars ne sont pas observées. En 1998 par exemple, un Fonds pour les Générations Futures fut créé pour recevoir 10% des revenus pétroliers budgétés, ainsi que 50 % des revenus non anticipés ; mais aucun dépôt n'a jamais été fait.

Jusqu'à récemment, l'Etat disposait de 25% des parts dans tous les consortiums de production de pétrole, montant qui pouvait monter jusqu'à 60% grâce à l'achat de parts supplémentaires. Mais en raison du déclin d'intérêt des investisseurs pétroliers pour le pays dont les réserves s'épuisent, les conditions ne se font plus attractives depuis la fin des années 1990 : les royalties sont fixées entre 5% et 15% (contre 20% auparavant), et la participation minimale de l'Etat a également été revue à la baisse. L'exploration et l'exploitation pétrolières au Gabon sont soumises au Code Minier de 1982 qui favorise les contrats de partage de production (CPP) sous lesquels les compagnies contractantes prennent en charge l'ensemble des coûts d'investissement préalables. Alors que les réserves de pétrole s'épuisent, les conditions de ces contrats deviennent de moins en moins favorables au gouvernement.

Tout en étant l'un des pays d'Afrique les plus riches, avec un PIB par habitant (très inégalement distribué) de 3.180 dollars en 2000, le pays est extrêmement dépendant du pétrole. Le Gabon, à l'instar du géant nigérian, n'a pas réussi à réduire la pauvreté ni à construire un modèle durable de développement.

Les revenus pétroliers parviennent au gouvernement par l'intermédiaire d'un régime fiscal simple et attractif pour les investisseurs étrangers. Les revenus pétroliers gouvernementaux proviennent

¹⁵ « Gabon: Drop in Oil Revenue », *Africa Energy Intelligence*, n° 334, 20 novembre 2002

¹⁶ « Gabon: An Opening for Juniors », *Africa Energy Intelligence*, n°333, 6 novembre 2002

des royalties, de l'impôt sur les bénéfices des compagnies pétrolières et de leurs filiales, des taxes sur l'exploration, des dividendes versés aux actionnaires par les compagnies et du produit de la vente du pétrole appartenant à l'Etat. La transparence dans la gestion de la manne pétrolière pose d'énormes défis.

II.2.5-Cameroun

Ce pays à l'image du Gabon a entamé un déclin dans la production du pétrole. En effet, la production de pétrole a fortement chuté ces dernières années, au point d'apparaître aujourd'hui comme quelque chose d'anecdotique. Ne capitalisant pas les mêmes chances que les autres producteurs de la sous-région, sa production est passée de 164.000 b/j en 1990 à 110.000 en 1996. Les réserves, trouvées en fin 1996, s'élevaient à 400 millions de barils de brut. On estime que cette aventure pétrolière risque d'être de courte durée, à moins que l'on ne fasse de nouvelles découvertes venues s'ajouter à celles de Bakassi. La production pétrolière au Cameroun est assurée par trois sociétés : TotalFinaElf, Pecten Cameroun Company et Perenco qui opèrent dans le bassin de Rio Del Rey et de Douala Kribi Campo.

Mais n'oublions pas de noter que la diversification des activités économiques et le dynamisme de la population confèrent au Cameroun une forte influence en Afrique centrale. Ce pays est désormais sur la voie du take off économique ; il ne peut s'en écarter que si les autorités gouvernantes ne redoublent pas d'efforts en matière de bonne gestion des ressources locales.

Un grand mystère semble entourer l'utilisation de la manne pétrolière au Cameroun. En effet, les recettes pétrolières n'ont jamais été budgétisées pour, dit-on, ne pas habituer les Camerounais à la facilité. L'utilisation de la rente pétrolière est un éternel contentieux en débat : « le pétrole, c'est la Présidence ». La problématique de la gestion de la rente pétrolière au Cameroun demeure un sujet secret. Le contexte d'opacité et de criminalisation a favorisé le détournement massif des ressources.

II.2-LES NOUVEAUX PAYS PRODUCTEURS

II.2.1-Guinée Equatoriale

La Guinée Equatoriale détient aujourd'hui le record mondial en matière d'octroi de permis de recherche pétrolière off shore en cours. Les revenus pétroliers sont rapidement passés de sommes modestes pendant les années 1990 à des montants immenses aujourd'hui. Les recettes de l'Etat ont ainsi bondi de 3 millions de dollars en 1993 à environ 212 millions de dollars en 2000, et environ 725 millions de dollars en 2003.¹⁷ Ces immenses revenus pétroliers devraient permettre à cette ancienne colonie espagnole de s'engager fermement sur le chemin de la lutte contre la pauvreté.

Depuis 2001, le gouvernement Equato-guinéen a annoncé son intention de créer une compagnie pétrolière nationale, aujourd'hui appelée Gepetrole (parfois dit Petroguesa ou PetroGuinea), afin de permettre au pays de prendre des participations plus importantes dans le secteur pétrolier amont et de faciliter le transfert de technologies.

Au cours des prochaines années, la Guinée Equatoriale va probablement dépasser le Congo-Brazzaville pour devenir le troisième producteur africain de pétrole avec une production de l'ordre de 300.000 à 400.000 barils par jour, un niveau de production qui devrait se maintenir pendant une quinzaine d'années. Ce début de boom pétrolier est emmené par ExxonMobil, actuellement l'opérateur le plus important du pays, mais le gouvernement a récemment attribué d'importantes licences à Total, ChevronTexaco et à d'autres compagnies.

La Guinée Equatoriale est un cas idéal où les acteurs internationaux pourraient trouver l'occasion de créer une dynamique pour que ce nouveau producteur de pétrole redistribue sa nouvelle richesse plus équitablement.

La dépendance pétrolière s'est généralisée dans l'économie de la Guinée Equatoriale. Aujourd'hui, le pétrole représente 61% des revenus gouvernementaux et 86 % du PIB.¹⁸ Ces indicateurs économiques ne se traduisent par aucune amélioration notable du niveau de vie de la plupart des citoyens du pays. Un rapport de la Banque mondiale sur le pays note que « bien que les découvertes de pétrole et l'augmentation rapide des exportations pétrolières aient permis une

¹⁷ Banque mondiale (2002), « Project Performance Assessment Report: Equatorial Guinea - Second Petroleum Technical Assistance Project », 1er juillet 2002, rapport n° 24430, Département de l'Evaluation des Opérations

¹⁸ Banque mondiale, « Project Performance Assessment Report: Equatorial Guinea - Second Petroleum Technical Assistance Project » rapport n° 24430, 1er juillet 2002.

amélioration substantielle des indices économiques, l'impact sur les médiocres indicateurs sociaux du pays est nul. »¹⁹

Les revenus pétroliers étaient largement sous-estimés et sous-budgétés. La politique budgétaire était marquée par de profonds déficits, alors que d'importantes dépenses extrabudgétaires étaient financées par des avances accordées par les compagnies pétrolières en échange des revenus pétroliers futurs. Les finances publiques sont si chaotiques que le FMI a été appelé à la rescousse. Celui-ci a commencé par insister pour que les revenus pétroliers soient intégralement rapportés dans le budget. Il s'agit des mesures visant à la mise en place d'un budget prévisionnel des futures recettes pétrolières et de la communication des informations au Parlement. Les contrats en vigueur dans le secteur pétrolier sont des Contrats de Partage de Production (CPP). Le contrôle fiscal des versements des compagnies pétrolières à l'Etat n'existe pas. Le Département d'Etat américain estime, dans son rapport sur les droits de l'homme de 2003, que la gestion des « revenus pétroliers manque de transparence et que peu d'indices laissent à penser que la richesse pétrolière du pays est bien consacrée au bien public. »²⁰ En attendant la mise en place effective d'un fonds pétrolier destiné à recueillir les surplus fiscaux avec pour vocation d'être un mécanisme supplémentaire pour parvenir à une meilleure gestion des revenus pétroliers, le gouvernement Equato-guinéen conserve les surplus de recettes pétrolières sur un compte du Trésor à l'étranger ou ajoutés aux réserves de la Banque des Etats de l'Afrique centrale (BEAC). Mais les règles qui doivent encadrer la gestion et l'utilisation de ce fonds pétrolier, en supposant qu'il soit effectivement mis sur pied, ne sont pas encore définies.

II.2.2-TCHAD : un modèle soutenu par la Banque Mondiale

La prospection pétrolière au Tchad débute dans les années 1960. C'est vingt ans plus tard, que les activités d'exploitation recommencent avant d'être suspendu en 1999. Les activités reprennent en août 2001 au lendemain de l'approbation du projet d'exploitation pétrolière par la Banque Mondiale en juin 2000.

Dans le but d'emmener les autorités tchadiennes à prendre l'engagement de consacrer une part considérable des revenus pétroliers au développement économique et social, un plan de gestion de

¹⁹ <http://www.worldbank.org/afr/gq2.htm>

²⁰ Département d'Etat américain, *Country Report on Human Rights Practices for Equatorial Guinea, 2002*, 31 mars 2003.

la manne pétrolière a été adoptée le 28 octobre 1998 et votée par l'Assemblée nationale tchadienne en décembre 1998. Ce modèle, inspiré de celui de la Norvège était unique en Afrique.

II.2.2.1-Description du modèle de gestion Tchadien

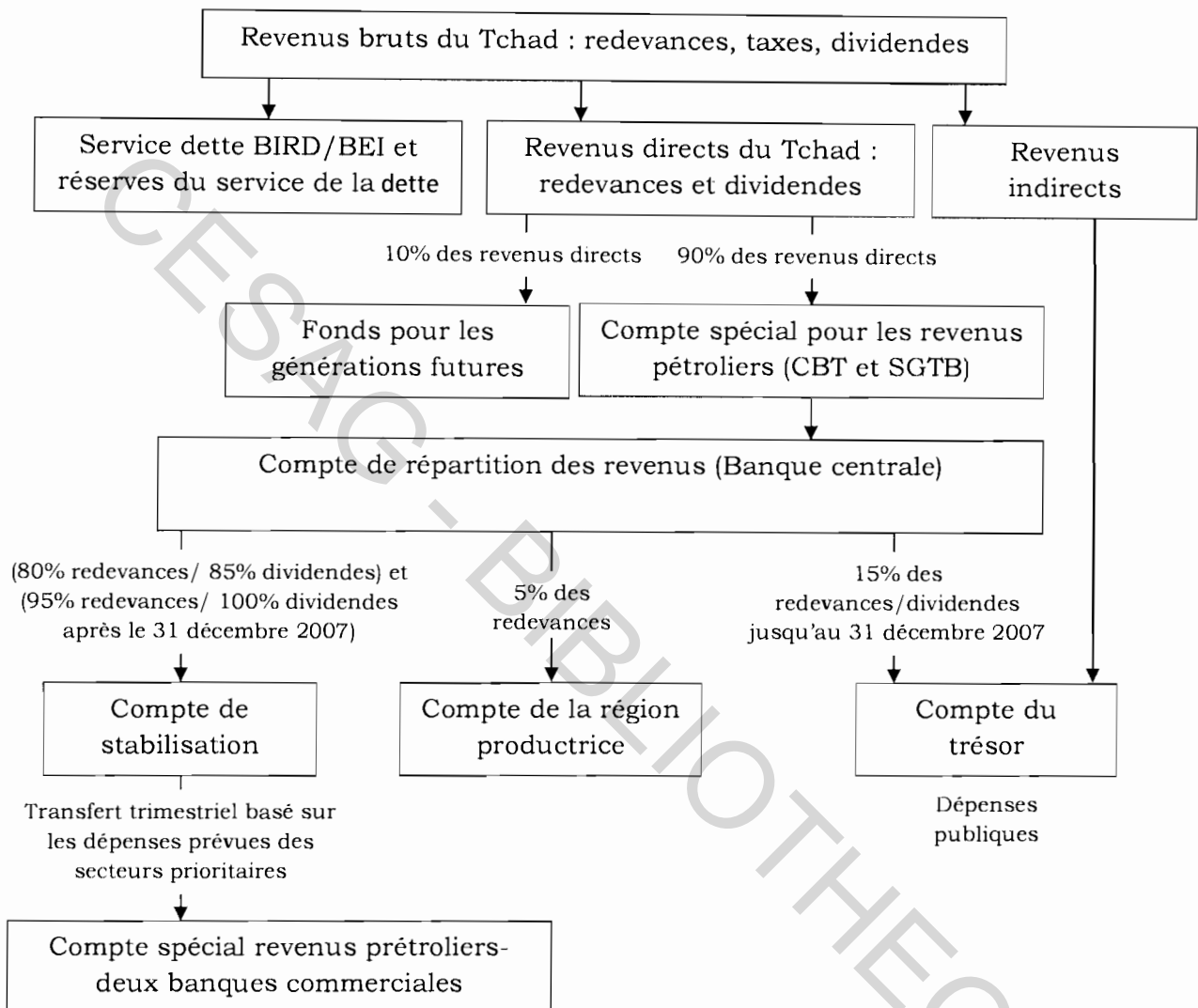
Conformément à la loi votée par le parlement Tchadien en 1998:

- 10% des revenus pétroliers du Tchad (dividendes et redevances) sont réservés aux futures générations et déposés dans un fonds pour les générations futures.
- sur le montant restant, 80% des redevances et 85% des dividendes sont consacrées aux secteurs prioritaires en l'occurrence l'éducation, les services sanitaires et sociaux, le développement rural, les infrastructures ainsi que la gestion de l'environnement et des ressources en eau.
- 5% des redevances sont destinées au développement de la région productrice de pétrole, outre les dotations budgétaires dont elle bénéficie.
- jusqu'au 31 décembre 2007, 15% des revenus pétroliers directs peuvent être consacrés aux dépenses générales ; après cette date, ces revenus seront affectés aux secteurs prioritaires dans le cadre de la réduction de la pauvreté.

Les revenus dus au Tchad sont déposés dans un compte séquestre ouvert à la Citibank à Londres. Le fonds pour les générations futures y est également domicilié.

Les revenus indirects (taxes) vont directement du compte séquestre au compte du Trésor auprès de la Banque centrale. Ces montants permettent de financer les dépenses générales.

Figure 1 : Schéma de distribution des revenus pétroliers au Tchad



Source : <http://web.worldbank.org/>

La loi et le programme de gestion des revenus exigent la mise en place d'un comité de surveillance du pétrole pour superviser la gestion des recettes pétrolières. Cet organe dénommé le **Collège de Contrôle et de Surveillance des Ressources Pétrolières (CCSRP)**, est composé de représentants du gouvernement, du parlement, de la Cour suprême et de la société civile. Les revenus pétroliers directs ne peuvent être ni alloués ni décaissés pour des programmes spécifiques

sans l'approbation du Collège de surveillance. Ce dernier a recruté une équipe technique et est désormais opérationnel.

II.2.2.2-Avantage du modèle de gestion tchadien

Le principal avantage du modèle tchadien est le fait d'avoir défini un cadre réglementaire rigoureux et obtenu le soutien apporté par les bailleurs de fonds notamment la Banque Mondiale. La volonté politique des autorités tchadiennes s'est traduite par l'adoption, fin 1999, d'une loi sur l'utilisation des fonds pétroliers suivie, en 2003 et 2004, de décrets d'application dont celui portant création d'un Collège de Contrôle et de Surveillance des Revenus Pétroliers (CCSRP), entité autonome et non étatique composée de représentants de la société civile, des collectivités locales, de la Banque Centrale et du Trésor.

En plus de ces mesures, le Tchad a adhéré à l'Initiative pour la transparence dans les industries extractives (ITIE).

II.2.2.3-Problèmes rencontrés dans le modèle de gestion Tchadien

Le Programme de gestion des revenus du pétrole (PRMP) qui a conditionné le soutien de la Banque mondiale au projet d'exploitation pétrolière du Tchad, stipulait que 10% de revenus directs de pétrole (des redevances et des dividendes) seraient mis de côté dans un fonds dit pour les Générations Futures et permettraient au Tchad de faire face à ses besoins quand les ressources pétrolières seraient épuisées ; 72% seraient affectés aux secteurs prioritaires tels que l'éducation, la santé et les services sociaux, la gestion environnementale, le développement rural, les infrastructures et ; 4.5% seraient consacrés aux projets communautaires conduits dans la région productrice de pétrole, et le reste (13.5%) seraient affectés au budget général de l'Etat. Le PRMP a également consacré l'établissement d'un comité de contrôle pour surveiller l'utilisation des revenus pétroliers, appelé Collège de Contrôle et de Surveillance des Ressources Pétrolières. Mais les proportions prévues ont été modifiées avec le maintien des différentes destinations des fonds (cf. figure 1).

C'est seulement en janvier 2006 que le portefeuille et l'assistance de la Banque mondiale au Tchad ont été suspendus. Cette décision était consécutive au vote par l'Assemblée Nationale

Tchadienne de la modification de la Loi 001, modification qui s'est écartée de l'accord initial selon lequel le gouvernement tchadien s'engageait à utiliser les revenus pétroliers pour financer le développement et la réduction de pauvreté. La nouvelle loi constituait une violation des accords avec la Banque mondiale. La suspension a déclenché un gel des revenus pétroliers du Tchad dans le compte offshore domicilié à la Citibank à Londres.

La loi de 1999 portant gestion des revenus pétroliers était un facteur décisif du soutien du Groupe Banque mondiale au Projet Pipeline Tchad-Cameroun, qui représente une opportunité unique pour que le Tchad de réduire son immense pauvreté. La loi disposait que la grande partie de revenus directs du projet devant revenir au gouvernement soit affectée aux « secteurs prioritaires » comme la santé, l'éducation et le développement rural. La loi a également créé un fonds des générations futures dont l'objectif était de permettre au Tchad de faire face aux besoins des populations une fois que les réserves pétrolières seraient épuisées.

Les amendements apportés à cette loi intègrent les changements suivants :

- la définition des secteurs prioritaires est élargie et inclue, entre autres, l'Administration Territoriale et la Sécurité ;
- les futurs changements de définition des secteurs prioritaires se feraient par décret ;
- le fonds pour les générations futures est aboli permettant ainsi le transfert au Tchad de son solde qui était de plus de 36 millions de dollars ;
- la part des redevances et des dividendes à affecter aux secteurs non-prioritaires, non soumis au contrôle et la surveillance est passée de 13,5% à 30%.

La banque a considéré que, dans leur ensemble, ces changements constituaient une violation des accords dont la base était le programme de gestion de revenus pétroliers. Ces changements affaiblissent sensiblement le programme orienté vers la réduction de la pauvreté.

De plus en plus, certains pays africains s'orientent vers des cadres de gestion de leurs ressources naturelles rattachés à des règles clairement définies. C'est le cas notamment du Botswana, du Tchad et Sao Tomé. Néanmoins, nombreux sont ceux qui ont encore des systèmes de gestion opaques qui ne permettent pas aux populations de bénéficier des retombées de ces ressources naturelles.

Ce tableau sombre de la gestion de la manne pétrolière en Afrique subsaharienne ne permet pas aux revenus tirés de contribuer convenablement à la lutte contre la pauvreté. Le sous-développement comme conséquence de la corruption, des détournements, des préfinancements, des circuits obscurs et les endettements est une évidence dans les pays producteurs du pétrole africain. La gestion calamiteuse des ressources pétrolières fait l'objet de polémiques. Si en Algérie et en Libye, les revenus pétroliers ont contribué à la construction et à la modernisation des infrastructures, la réalité demeure chaotique en Afrique subsaharienne.

Le Tchad avec son modèle de gestion des revenus pétroliers a suscité tout un espoir pour l'Afrique subsaharienne en raison de son originalité et du soutien apporté par les partenaires au développement notamment la Banque Mondiale. Mais les problèmes survenus dans la collaboration avec les partenaires au développement a conduit certains observateurs à douter de la viabilité de ce modèle. Néanmoins, ce modèle a l'avantage d'avoir tenté d'apporter des solutions aux problèmes de développement du Tchad et de faire bénéficier aux populations des retombés financières du pétrole.

Les réflexions devront se poursuivre tout en tirant les leçons de cette expérience Tchadienne et en regardant les modèles de gestion réussis dans le monde.

Partie II

LA CREATION DE FONDS
SOUVERAINS POURRAIT
CONSTITUER UNE REPONSE A LA
GESTION RATIONNELLE DE LA
RENTE SUR LE LONG TERME

Les fonds souverains ne sont pas nouveaux mais une série de facteurs récents comme l'accumulation de réserves de change par la Chine et d'excédents financiers liés au cours actuel des hydrocarbures, notamment pour le Moyen-Orient, leur ont donné une ampleur nouvelle et inégalée.

Les différents fonds utilisent des méthodes d'investissement variables. Certains refusent de prendre des parts importantes du capital des entreprises étrangères comme le fonds norvégien. A l'inverse d'autres sont plus activistes et recherchent surtout des parts importantes comme le fonds de Singapour ou les fonds chinois qui ont envisagé de prendre des parts dans Blackstone ou Bear Stearns. Les degrés de transparence sont également eux aussi très variables, la transparence du fonds Norvégien ou de Temasek Holdings à Singapour tranchant ainsi avec l'opacité de la gestion de la China Investment Corp.

Les fonds souverains s'ils sont bien gérés avec des règles institutionnelles et d'investissement clairement définies peuvent contribuer à garantir des revenus futurs importants pour les Etats.

Certains pays africains qui l'ont compris ont créé des fonds souverains. Ce sont la Libye, l'Algérie, le Nigeria, le Botswana, l'Uganda, la Mauritanie et l'Angola.

Mais l'objectif n'est pas de créer un fonds souverains, encore faut-il que celui-ci obéisse à des règles de transparence claire avec des objectifs et stratégies d'investissements porteur de turn over.

Cette partie a pour objet de présenter les fonds souverains à travers leur objectif, leur fonctionnement et un modèle de réussite en matière de fonds souverains comme celui de la Norvège. A travers cette expérience norvégienne, proposer un modèle de gestion des revenus du pétrole pour l'Afrique subsaharienne.

Chapitre 1: LES FONDS SOUVERAINS, PROBLEMATIQUE ET ENJEUX

Les fonds souverains apparus depuis les années 1950 ont suscité depuis ces récentes années un intérêt particulier du fait de l'orientation qui leur a été donnée par certains pays notamment la Chine. Leur apparition est due principalement à l'accumulation des réserves de change de certains pays, qui ont dépassé par une large marge les niveaux de réserve nécessaires pour protéger la monnaie nationale contre un risque d'attaque spéculative. Par ailleurs, les aspects positifs de ces fonds ne doivent pas être occultés car du point de vue interne aux pays détenteurs, on ne peut que se réjouir d'une politique visant à constituer des réserves pour le futur plutôt que de dilapider en dépenses improductives une manne temporaire. Beaucoup de pays ont situé le cadre de gestion de leur ressources naturelles dans une optique de prévisions de revenus pour les générations futures en mettant en place des fonds souverains. Mais les débats suscités par les fonds souverains méritent que l'on les présente davantage à travers leur origine, leur historique, les problèmes qu'ils posent et les enjeux qu'ils représentent de nos jours. Nous nous appuyerons à titre d'exemple sur le fonds souverain norvégien qui est aujourd'hui l'un des fonds de référence dans le monde de part sa gestion rigoureuse.

I.1-LES FONDS SOUVERAINS ENTRE VISION FINANCIERE, STRATEGIQUE ET POLITIQUE

I.1.1-Définition, objectif et historique

Un fonds souverain (sovereign wealth funds), ou fonds d'État, est un fonds de placement financier (actions, obligations, etc.) détenu par un État. Ils gèrent l'épargne nationale et l'investissent dans des placements variés (actions, obligations, immobilier, etc.). Dans une acception restreinte, ils désignent spécifiquement « les avoirs des États en monnaie étrangère ». Dans une acception plus large, ils désignent tous les fonds d'investissement détenus par un État. Le premier fonds souverain créé a été le fonds du Koweït en 1953.

Selon Simon Johnson, directeur du centre de recherche du FMI : « Quand un pays, qui a un excédent budgétaire, accumule plus de réserves que ce qui est nécessaire pour ses besoins immédiats, il peut créer un fonds souverain pour manager ces ressources ».²¹

Les fonds souverains sont des véhicules financiers publics qui possèdent, gèrent ou administrent des fonds publics et qui les investissent dans un grand nombre d'actifs. Leurs ressources proviennent essentiellement de surplus de liquidités du secteur public.²²

Les objectifs correspondent à quatre dénominations de fonds :

- « stabilization funds » (Russie, Mexique) : ce type de fonds a pour objectif de stabiliser l'économie où les prix d'une matière première ou ressource naturelle en période de mauvaise conjoncture des prix sur le marché ;
- « savings funds » (Russie, Norvège) : ce type de fonds a pour vocation de constituer une épargne généralement destinée aux générations futures ;
- « reserve investment corporations » (Chine, Singapour) : ce type de fonds est destiné à gérer les excédents de change enregistrés grâce au commerce international ;
- « pension reserve funds » (Norvège, Singapour, Emirats Arabes Unis) : ce type de fonds gère les revenus des retraites.

D'une façon générale les Sovereign Wealth Funds (SWF) ont pour rôle de stabiliser l'économie ou un secteur précis en cas de mauvaise conjoncture, de constituer une épargne pour des générations futures, de gérer les excédents du commerce extérieur ou de gérer les retraites par capitalisation de l'épargne.

Le premier fonds souverain créé a été le fonds du Koweït en 1953, suivi en 1956 du Kiribati Revenue Equalisation Reserve Fund créé en 1956 et qui gère aujourd'hui 520 millions USD, soit 9 fois le PIB de l'archipel. Ces fonds souverains se développent fortement depuis quelques années.

Ils tirent leurs ressources des réserves des Banques centrales (Chine), des réserves pour les retraites (Norvège) ou des fonds tirés de l'exploitation de matières premières (Norvège, Russie, Qatar) par exemple. Les fonds alimentés par le pétrole représentent deux tiers des montants gérés par ces fonds.

²¹ Revue Banque 2008, Dossier n°699-février 2008

²² Sud-Nord : les fonds souverains Roi ?, Crédit Agricole Eclairages n°117, décembre 2007

Ils gèrent un volume d'actifs estimé entre 2.200 milliards USD selon la banque Standard Chartered et 2.500 milliards USD (2007), d'après la banque Morgan Stanley. En octobre 2007 ils représentaient environ 13% du total du marché des actions, obligations et dépôts bancaires, soit deux fois plus que les fonds gérés par les hedge funds ou le capital-investissement. Selon Morgan Stanley ils pourraient atteindre 12.000 milliards USD en 2015, tandis que Steffen Kern²³ de la Deutsche Bank estime qu'ils pourraient gérer 5.000 milliards USD en 2012.

L'origine des fonds souverains vient des rentes pétrolières importantes mais épuisables et donc de la nécessité de penser au futur et de placer, sous forme financière, ce qu'on a déplacé, sous forme physique. Ainsi décrit, les fonds souverains présentent une opportunité pour les générations futures grâce aux excédents qu'ils génèrent. Leur base de financement en rente leur donne des revenus croissants, fonction des quantités extraites et de leurs prix, des changes et des revenus de placements. Ils sont donc des investisseurs de très long terme, apte à prendre plus de risque.

²³ Responsable de la politique des marchés financiers internationaux à la Deutsche Bank

Tableau 2 : Principaux fonds souverains dans le monde

PAYS	Fonds	Valeur en milliards USD	Année de création	Source
Émirats arabes unis	Abu Dhabi Investment Authority (ADIA)	875	1976	Pétrole
Singapour	Government of Singapore Investment Corporation (GIC)	330	1981	Commerce extérieur
Norvège	Government Pension Fund-Global (GPFG)	322	1990	Pétrole
Arabie Saoudite	Various funds	300	NA	Pétrole
Koweït	Kuwait Investment Authority (KIA)	250	1953	Pétrole
Chine	China Investment Company Ltd (CIC)	200	2007	Commerce extérieur
Hong Kong	Hong Kong Monetary Authority Investment Portfolio	140	1998	Commerce extérieur
Russie	Stabilization Fund of the Russian Federation (SFRF)	127	2003	Pétrole
Chine	Central Hujin Investment Corp.	100	2003	Commerce extérieur
Singapour	Temasek Holdings	108	1974	Commerce extérieur
Australie	Australian Government Future Fund (AGFF)	50	2004	Commerce extérieur
Lybie	Reserve Fund	50	NA	Pétrole
Qatar	Qatar Investment Authority (QIA)	40	2000	Pétrole
États-Unis d'Amérique	Alaska Permanent Reserve Fund Corporation (APRF)	40	1976	Pétrole
Brunei	Brunei Investment Agency (BIA)	35	1983	Pétrole
Irlande	National Pensions Reserve Fund (NPRF)	29	2001	Commerce extérieur
Algérie	Reserve Fund	25	NA	Pétrole
Corée du Sud	Korea Investment Corporation (KIC)	20	2006	Commerce extérieur
Malaisie	Khazanah Nasional BHD (KNB)	18	1993	Commerce extérieur
Kazakhstan	Kazakhstan National Fund (KNF)	18	2000	Pétrole, gaz, métal
TOTAL		3077		

Sources : various public sources, Deutsche Bank Research, 10 septembre 2007

I.1.2-Problématique et enjeux

Après les « gnomes de Zurich » dans les années 1950-60, les fonds de pension anglo-saxons dans les années 1980-90 et, plus récemment, les hedge funds, les prochains boucs émissaires de la finance vont-ils être les fonds d'investissement souverains ? Comme dans les cas précédents, les fonds souverains suscitent des craintes mais en dehors de celles-ci, ils existent de vrais enjeux sous-jacents. Plusieurs faits méritent tout d'abord d'être rappelés.

Premièrement, ces fonds, gouvernés par les Etats et dont les ressources proviennent principalement d'excédents extérieurs, n'ont rien de nouveau puisque beaucoup d'entre eux existent depuis plusieurs décennies, notamment dans les pays producteurs de pétrole. La vraie nouveauté, c'est l'entrée soudaine dans ce « club » d'Etats restés pendant longtemps à l'écart du capitalisme mondial, au premier rang desquels la Chine et la Russie.

Deuxièmement, le poids de l'ensemble des fonds souverains sur les marchés mondiaux ne doit pas être surestimé, même s'il est vrai qu'il progresse rapidement. Selon le FMI, ces fonds gèrent aujourd'hui entre 2 000 et 3 000 milliards USD, à comparer à plus de 50 000 milliards USD pour les investisseurs institutionnels traditionnels que sont les fonds de pension, assureurs et mutual funds, et à plus de 120 000 milliards USD pour la capitalisation mondiale des marchés de capitaux à savoir actions et dettes.

Troisièmement, il s'agit d'un ensemble très hétérogène, avec des modes de gestion très différents d'un fonds à l'autre. Par exemple, le fonds norvégien pour les générations futures est sans doute plus proche, par sa gouvernance, sa transparence et ses objectifs, d'un fonds de pension tel que Calpers aux Etats-Unis que d'un fonds souverain du Moyen-Orient. Il n'existe pas d'ailleurs de définition permettant de délimiter clairement la frontière entre les fonds souverains et les autres. Il ne serait donc pas justifié, ni même possible, de chercher à imposer des règles ou contraintes spécifiques aux fonds dits «souverains».²⁴

Par ailleurs, les aspects positifs de ces fonds ne doivent pas être occultés. D'abord, du point de vue interne aux pays détenteurs, on ne peut que se réjouir d'une politique visant à constituer des réserves pour le futur plutôt que de dilapider en dépenses improductives une manne temporaire. En outre, il est légitime que ces réserves ne soient pas seulement investies en bons du Trésor étrangers, mais aussi dans des classes d'actifs plus rémunératrices sur longue période. Ensuite, du

²⁴ Chronique rédigée par Olivier Garnier, Directeur Général Adjoint pour l'Agefi-Hebdo du 15 novembre 2007

point de vue des marchés internationaux, les fonds souverains constituent un facteur de stabilité plutôt que d'instabilité : leur horizon d'investissement est en effet à très long terme, et l'émergence de nouveaux acheteurs structurels d'actions sera en outre bienvenue au moment où les fonds de pension occidentaux vont devoir réduire leur allocation en actions du fait du vieillissement de leurs prestataires.

En illustration, Merrill Lynch, Citigroup, Morgan Stanley et UBS ont récemment ouvert leur capital aux fonds souverains suite à la crise des « subprime ». La fourniture de fonds propres aux marchés financiers est donc l'un des atouts indéniables de ces fonds souverains.

Tout ceci étant dit, les fonds souverains soulèvent néanmoins des questions importantes qu'il convient de bien distinguer des craintes protectionnistes traditionnelles vis-à-vis des capitaux étrangers.

Le premier vrai problème que posent ces fonds est non pas qu'ils sont étrangers mais qu'ils sont gouvernés par des Etats : ils n'obéissent donc pas nécessairement aux mêmes règles du jeu que des institutions privées. Cette difficulté n'est d'ailleurs pas spécifique aux fonds d'investissement : elle se retrouve avec encore plus d'acuité dans le cas d'acquisitions ou de prises de participation à l'étranger par des entreprises contrôlées par des Etats. Le véritable enjeu dépasse donc de très loin celui des seuls fonds souverains : il s'agit ni plus ni moins que d'adapter le cadre multilatéral pour intégrer au capitalisme mondial de marché des économies encore largement dominées par les Etats. Dans le cas des fonds d'investissement, le principe directeur devrait être que ceux-ci cessent d'être «souverains» dès lors qu'ils opèrent hors de leurs frontières : ils doivent donc se soumettre aux mêmes règles ou pratiques que les autres, notamment en matière de gouvernance et de transparence.

Le deuxième vrai problème dont la montée en puissance des fonds souverains est la conséquence - et non la cause -, est l'ampleur des déséquilibres extérieurs entre les économies développées, d'une part, et les économies émergentes ou exportatrices d'énergie, d'autre part. Plutôt que de focaliser le débat sur les fonds souverains, il serait plus urgent que les pays développés s'attaquent aux sources internes de ces déséquilibres : une dépendance excessive vis-à-vis des énergies fossiles, une insuffisance d'épargne chez les ménages et/ou des déficits publics excessifs.

Encadré 1 : La présence des fonds souverains dans la finance

SINGAPOUR

GIC investit 11 milliards de francs suisses, en décembre 2007, dans le suisse UBS. Un autre investisseur, qui serait saoudien, est prêt à investir 2 milliards de francs.

Temasek est entré en mars 2006 au capital du britannique Standard Chartered pour 4,6 milliards de dollars, et en détient désormais 16,3%

ABU DHABI

ADIA verse, en novembre 2007, 7,5 milliards de dollars à Citi contre 5% du capital. ADIA investit aussi 1,35 milliard de dollars pour 7,5% du fonds de capital investissement Carlyle.

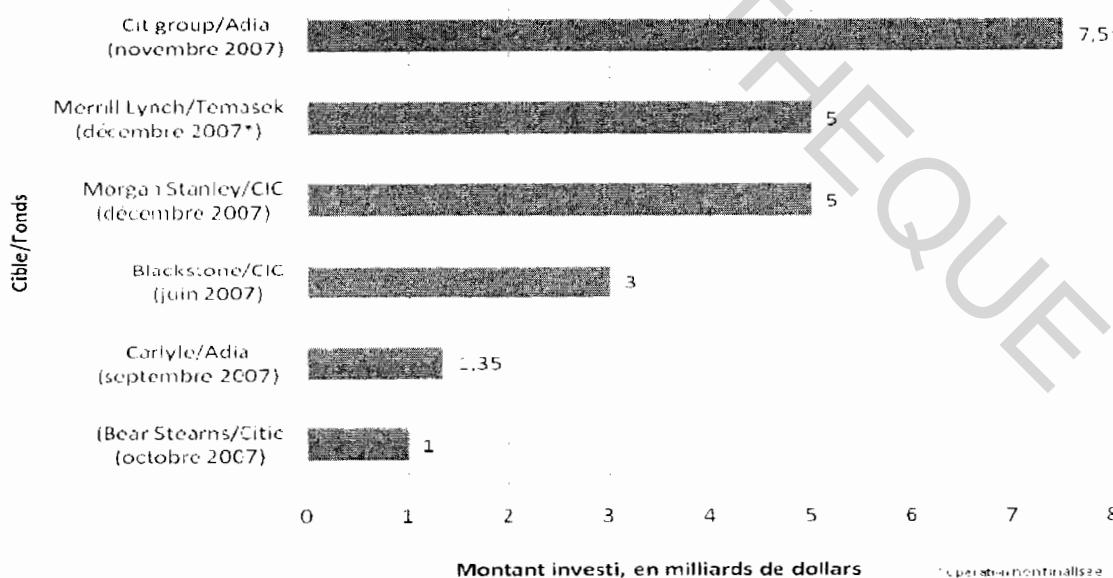
CHINE

CIC prend 9,9% de Morgan Stanley, en décembre 2007, pour 5 milliards de dollars sous forme d'obligations convertibles. Le même jour CIC injecte 3 milliards de dollars dans Blackstone, pour 10% du capital, lors de sa cotation.

Citic, une banque chinoise, injecte en octobre 2007 1 milliard de dollars pour 6% dans Bear Stearns, qui souscrit en retour 1 milliards de dollars de dette Citic, convertie à terme en une participation de 2%.

China Development Bank, autre banque chinoise, et le singapourien Temasek, entrent en juillet au capital du britannique Barclays, investissant 13,4 milliards d'euros

Les fonds souverains à l'assaut de Wall Street



Source : Les Echos-Lundi 24 décembre 2007

I.2-LE FONDS SOUVERAIN NORVEGIEN, UN MODELE A IMITER

I.2.1-Historique du fonds et cadre de gestion

1990 : Le Storting²⁵ adopte l'acte portant création du Fonds Pétrolier Gouvernemental

1996 : Le capital initial du fonds est transféré

1998 : Les actions sont ajoutées à l'univers d'investissement

2002 : Les obligations non garanties par les gouvernements ont été ajoutées à l'univers d'investissement

2004 : Les directives éthiques sont établies et le Conseil Consultatif de l'Éthique est mis en place

2006 : Le Government Pension Fund est mis en place

Le Government Pension Fund a été établie en 2006 et se compose de deux parties : "The Government Pension Fund - Global", qui est une continuation du Fonds Pétrolier et "The Government Pension Fund - Norway", qui était auparavant connu comme le Fonds de Projet d'Assurance national. Le Ministère des Finances est responsable de l'administration du Government Pension Fund. L'administration opérationnelle Government Pension Fund - Global est réalisée par la Banque de Norvège qui investit le capital du fonds dans les obligations et actions à l'extérieur de la Norvège conformément aux directives publiées par le Ministère des finances. L'administration opérationnelle du Government Pension Fund-Norway est réalisée par Folketrygdfondet²⁶.

Le Government Pension Fund est le plus grand fonds dirigé par Norges Bank Investment Management (NBIM). Ce fonds souverain est une continuation de l'ancien Fonds Pétrolier, qui a été mis en place en 1990 pour pallier la diminution de la rente énergétique à moyen terme. Le Ministère des Finances est responsable de la politique d'investissement alors que la Banque Centrale s'occupe du management opérationnel.

Aujourd'hui doté de 235 milliards d'euros, le fond norvégien « Norwegian Wealth Fund » (NWF) suit une logique de rendement responsable car les participations dans chaque entreprise sont

²⁵ L'Assemblée nationale norvégienne

²⁶ Folketrygdfondet a été fondé en 1967 conformément à l'acte d'Assurance national du 17 juin 1966.

faibles et ne représentent jamais plus d'1% du capital total. C'est un fonds éthique puisque les investissements ne sont pas faits dans les secteurs stratégiques d'autres pays, dans les entreprises qui vendent des armes, pratiquent la corruption ou ne respectent pas l'environnement.

Le NWF est l'un des plus importants fonds souverains au monde, ayant des participations dans plus de 3000 entreprises dans plus de 40 pays. Ses pratiques sont particulièrement transparentes et ses rapports annuels sont scrutés par les médias et le Parlement. Le capital est investi dans les instruments financiers non-norvégiens c'est-à-dire les obligations, les actions, les instruments du marché monétaire et les produits dérivés, dans 42 marchés d'actions ordinaires dans les pays développés et émergents et 31 devises pour les investissements de revenu fixe. La NBIM dirige le fonds en faisant directement des investissements financiers et aussi en déléguant partiellement cette tâche à des investisseurs extérieurs.

La NBIM est une entité de la Banque de Norvège qui est chargée d'investir les capitaux du Fonds de Pension Gouvernemental Norvégien sur des actifs internationaux. La NBIM gère aussi la part importante des réserves de change de la Banque de Norvège et du Government Petroleum Insurance Fund.

Tableau 3 : Capitaux gérés par la NBIM en Billions de NOK

	31.12.2006	30.09.2007	30.12.2007	31.01.2008
Government Pension Fund – Global	1 783.7	1932.3	2018.6	2002.1
Investment portfolio	224.5	213.1	214.0	209.7
Government Petroleum Insurance Fund	15.2	14.4	14.7	15.1
Total	2023.4	2159.8	2247.3	2226.9

Source : <http://www.norges-bank.no>

1.2.2-Atouts du Fonds souverain norvégien

- Il est investi presque entièrement à l'étranger et est surveillé par le Ministère des Finances, bien que ses opérations soient réalisées par la Norges Bank Investment Management (NBIM) de la Norges Bank, la branche de la gestion d'investissement de la Banque de Norvège.
- Les décisions d'investissement sont prises soit par des individus ayant des mandats d'investissement spécifiques, soit sont sous-traitées avec des gestionnaires de capitaux

externes. A la fin de 2006, 22% du fonds ont été gérés par 50 gestionnaires externes avec 80 mandats différents.

- La définition d'un portefeuille de référence constitue l'un des atouts indéniables de ce fonds.
- La transparence est la chose la plus importante. Le ministère reçoit les conseils de la Banque de Norvège pour les lignes directrices. Des consultants sont également employés pour cette tâche aussi bien que pour juger de la performance et de la gestion des coûts.
- Des fonctionnaires du Ministère des finances font un rapport au Parlement sur toutes les questions importantes en relation avec le fonds, tels que les revenus pétroliers, les perspectives pour la viabilité fiscale, les changements du cadre juridique et l'investissement de la stratégie, la performance du fonds, les risques et les coûts.
- Le ministère publie également les conseils que la Banque Centrale et les consultants extérieurs lui prodiguent ainsi qu'un rapport annuel dressant la liste de tous les investissements. Les rapports sont présentés lors de conférences de presse et sont publiés sur Internet.

De par sa gestion rigoureuse et sa transparence, plusieurs Etats et certaines institutions internationales citent le NWF aujourd'hui en référence.

Chapitre 2 : LES FONDS SOUVERAINS, ALTERNATIVE POUR LA GESTION DES REVENUS DU PETROLE EN AFRIQUE SUBSAHARIENNE

L'extraction du pétrole ne conduit pas nécessairement à un développement médiocre. Si les revenus sont gérés de manière transparente, ouverte et juste, ceux-ci peuvent profiter aux citoyens des pays exportateurs de pétrole. La Norvège a si bien géré son pétrole de la Mer du Nord qu'elle se trouve en tête du classement pour le développement du Programme de Développement de l'ONU. Tout progrès nécessite cependant une volonté politique internationale concertée ainsi que la coopération de toutes les parties concernées: les sociétés multinationales et d'Etat, et les pouvoirs publics des pays d'accueil et d'origine.

II.1-LA NECESSITE D'UN CADRE INSTITUTIONNEL RIGoureux

Le cadre institutionnel consiste à adopter des textes et à créer des instances de décision chargées respectivement de :

- la définition des orientations générales de gestion ;
- la définition des stratégies globales de gestion dans la cadre des orientations générales arrêtées ;
- la gestion opérationnelle et courante des stratégies arrêtées.

Le dispositif organisationnel doit notamment garantir :

- le respect des principes de l'attribution et de la séparation claires des responsabilités ;
- la mise en place d'un cadre de gestion propice à la détection et à l'évaluation des risques inhérents aux opérations de gestion des ressources financières et qui permette de gérer les risques dans les limites des paramètres et à des niveaux acceptables ;
- la disponibilité d'un personnel compétent et bien formé, des systèmes d'information et de communication fiables.

La mise en place de ces instances de décisions doit permettre d'impliquer les différents acteurs socio-économiques du pays et assurer ainsi une transparence dans la gestion à travers la mise à disposition permanente d'informations sur les revenus générés par le pétrole.

II.1.1-L'adoption de l'initiative pour la transparence des industries extractives

La mise en place d'un dispositif réglementaire doit se faire avec en amont l'adhésion des pays d'Afrique subsaharienne à l'Initiative pour la Transparence des Industries Extractives (ITIE ou EITI en anglais).

Pour Global Witness, le maître mot est la transparence, qui serait *"dans le meilleur intérêt de presque tout le monde - des citoyens, des compagnies, des bailleurs de fonds et, plus largement, de la communauté internationale - à l'exception d'une élite qui s'enrichit du détournement systématique des avoirs de l'Etat"*.²⁷

L'ONG britannique insiste sur le fait que cette transparence doit être obligatoire, à la différence de l'Initiative pour la Transparence des Industries Extractives (ITIE) du gouvernement de Tony Blair qui, tout comme le sommet du G8, en 2003 à Evian, relaie sur une base volontaire la campagne de plusieurs ONG - dont Global Witness - connue par son slogan "Publiez ce que vous payez".

L'initiative pour la Transparence des Industries Extractives (ITIE) vise l'amélioration de la transparence dans les paiements faits au Gouvernement par les compagnies de pétrole, de gaz et de mines, et aussi des revenus reçus par le Gouvernement de la part de ces compagnies. L'Initiative a été lancée par Tony Blair alors Premier Ministre au Sommet Mondial à Johannesburg en septembre 2002.

Depuis, l'élaboration de l'initiative a été assurée par un groupe réunissant les multiples parties prenantes : gouvernements, compagnies pétrolières, gazières et minières, des organes de l'industrie, institutions internationales, investisseurs et ONG.

L'Initiative repose sur cinq principes de base :

- la réalisation d'audits indépendants ;
- leur publication ;
- leur application à toutes les compagnies présentes dans le pays, y compris les entreprises appartenant à l'Etat ;

²⁷ Stephen Smith, Le Monde du 24 mars 2004

- l'engagement actif de la société civile dans la définition, le contrôle et les débats publics concernant le processus de mise en œuvre de l'initiative ;
- l'engagement ferme d'un planning et d'un calendrier pour sa mise en œuvre.

La participation à l'Initiative est volontaire. Toutefois, une fois que le gouvernement candidat décide de participer, des mesures législatives appropriées doivent être établies contraignant à la diffusion d'informations sur les paiements effectués par les compagnies nationales et internationales.

Un standard minimum de diffusion d'information a été arrêté. Sa mise en œuvre reste toutefois spécifique à chaque pays selon le type de relation qui lie les Etats aux compagnies pétrolières. Il s'agit de la publication des résultats par compagnie ou par contrat, périodicité trimestrielle ou semestrielle.

L'adoption de textes législatifs contraignant les compagnies pétrolières étrangères et étatiques à divulguer leurs résultats est une condition nécessaire pour une gestion transparente.

La Banque Mondiale a lancé à Washington le 12 avril 2008 l'EITI++ (Initiative Renforcée pour la Transparence des Industries Extractives) en vue d'aider les pays à mieux gérer les ressources financières générées par le pétrole (voir encadré 2).

Encadré 2 : L'Initiative Renforcée pour la Transparence des Industries Extractives ++ (ITIE++)

Le président du Groupe de la Banque mondiale, Robert B. Zoellick, a annoncé à Washington le 12 avril 2008, le lancement d'une nouvelle initiative destinée à aider les pays en développement riches en ressources naturelles à gérer cette richesse, et à en tirer une croissance à long terme dont les fruits soient plus équitablement répartis au sein de leur population.

Appelée EITI++ (Initiative renforcée pour la transparence des industries extractives), cette initiative se donne pour but de rendre les pays visés mieux à même de répondre à l'essor des prix des produits de base, et de consacrer les flux de recettes croissants qu'ils en tirent à la lutte contre la pauvreté, la faim, la malnutrition, l'analphabétisme et les maladies.

« Les revenus exceptionnels tirés du renchérissement des produits de base doivent se traduire par des améliorations tangibles dans l'existence des pauvres qui vivent en marge de l'économie mondiale », a déclaré M. Zoellick en annonçant cette initiative à l'occasion des réunions de printemps de la Banque mondiale et du Fonds monétaire international. « L'EITI++ aidera les pays clients à se doter des capacités voulues pour tirer des profits durables de leurs ressources naturelles».

Avec l'établissement des prix des produits de base à des niveaux sans précédent, de nouvelles opportunités se présentent pour certains pays, particulièrement en Afrique subsaharienne. Mais faire en sorte de gérer les revenus exceptionnels ainsi dégagés pour promouvoir la croissance et faire reculer la pauvreté constitue encore un défi pour eux.

L'EITI initiale exigeait, dans les pays participants, la publication et la vérification de l'intégralité des paiements effectués par les sociétés et des recettes tirées par l'État du pétrole, du gaz et des autres industries extractives. Assurer un développement durable suppose qu'on prête attention à l'ensemble du processus d'utilisation des ressources naturelles, et c'est en cela que l'EITI++ vient compléter l'objectif de transparence des recettes sur lequel se concentre l'EITI.

Elle présentera aux pays toute une série d'options, notamment sous forme d'assistance technique et d'opérations de renforcement des capacités, pour les aider à mieux gérer les richesses tirées de leurs ressources au profit des pauvres. Ses apports d'assistance technique viseront à améliorer pour les pays la qualité des contrats conclus, le suivi des opérations et le recouvrement des impôts et redevances.

Ils permettront aussi d'améliorer les décisions économiques en matière d'extraction, ainsi que la façon dont les pays gèrent les fluctuations de prix et investissent leurs recettes en vue d'assurer le développement national.

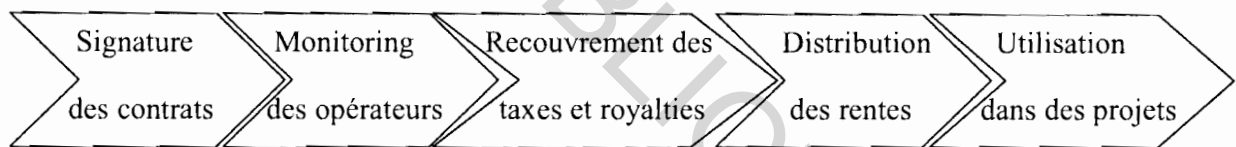
Source : <http://go.worldbank.org/N3G1NK9FO1>, Communiqué de presse n°:2008/269/AFR

II.1.2-La mise en place de comité chargé de la négociation de contrat de production et de répartition des revenus

La gestion des revenus du pétrole a besoin d'actions sur toute la chaîne allant de la négociation des contrats à l'affectation et l'utilisation des revenus. Ceci doit être matérialisé par l'adoption d'une loi sur la gestion des revenus du pétrole prenant en compte cette exigence. Cette loi doit mettre en place un comité chargé du suivi de la chaîne d'actions. La clé de répartition des revenus doit être également arrêtés par cette loi. Celle-ci concerne les secteurs prioritaires et les dépenses générales d'une part et la constitution d'un fonds pétrole afin de garantir des revenus futurs d'autre part. Ce fond doit permettre :

- d'éviter le gaspillage des ressources et le "syndrome hollandais" (appréciation de la monnaie et détérioration des secteurs traditionnels) ;
- de stabiliser les revenus et développer des projets durables bien conçus ;
- de réserver des ressources pour des générations futures.

Figure 2 : La chaîne d'actions dans la gestion des ressources naturelles



Source : Atelier d'information sur l'ITIE, Nouakchott – 9 Mai 2006

II.1.2.1-La signature des contrats

L'une des défaillances relevé dans le processus de gestion pétrolière en Afrique est l'inefficacité du système contractuel avec les compagnies pétrolières. Les accords conclus avec les compagnies pétrolières étrangères doivent en dehors des aspects financiers, inclure davantage des clauses de transfert de technologies aux pays, la formation du personnel local et une prise de participation effective des pays.

Les pays de l'Afrique subsaharienne doivent ainsi parvenir à l'issue de ces contrats à une appropriation de la technologie et du savoir faire en matière d'exploration et d'exploitation pétrolière.

II.1.2.2-Le monitoring des opérateurs

Après la signature des contrats, le suivi et l'évaluation permanente des opérateurs devraient se poursuivre afin de garantir le respect et la mise en œuvre effective des clauses. Les aspects financiers prenant toujours le pas sur les aspects techniques, les dernières doivent tout aussi prendre de l'importance que les premières. Leur suivi permettra de rendre plus importante les retombés issus du pétrole.

II.1.2.3-Le recouvrement des taxes et royalties

Le recouvrement des taxes et royalties constituent un défi majeur. C'est sur ce point que la campagne de l'ONG Global Witness - connue par son slogan "Publiez ce que vous payez"-prend une grande importance. Les compagnies pétrolières doivent déclarer tous les revenus qui sont issus de l'exploitation du pétrole. Les Etats de leur côté également doivent veiller à un meilleur recouvrement de revenus directs (redevances et dividendes) et indirects (impôts et taxes).

II.1.2.4-La distribution des rentes

La distribution des revenus doit tenir compte de l'adéquation entre besoins présents et la nécessité de prévoir pour le futur car les ressources du pétrole ne sont pas pérennes. Cette distribution doit permettre d'éviter le syndrome hollandais c'est-à-dire rendre l'économie trop dépendante des revenus du pétrole. L'une des méthodes les plus efficaces pour éviter le syndrome hollandais est de payer ses dettes comme l'a fait le Mexique et l'Algérie ou de faire des investissements à l'étranger. Quelle que soit la clé de répartition arrêtée, une attention particulière doit être portée sur son application effective.

II.1.2.5-L'utilisation dans des projets

Pour l'utilisation des revenus du pétrole, l'accent doit être mis sur les projets portant sur les secteurs prioritaires notamment la santé et l'éducation. Les pays de l'Afrique subsaharienne accusent des retards significatifs dans ces domaines qui sont importants pour assurer leur développement économique et social. L'affectation des ressources dans ces pays doit s'accompagner d'un suivi afin de garantir des résultats importants.

II.2-LA STRATEGIE DE GESTION CLAIREMENT DEFINIE

La clé de répartition arrêtée à travers une loi sur le pétrole permet d'affecter les ressources directes à savoir les redevances et les dividendes à des secteurs prioritaires (la santé, l'éducation et les infrastructures), au remboursement de la dette, à un fonds pétrole. Quant aux ressources indirectes à savoir les impôts et les taxes, elles sont destinées au financement du budget de l'Etat.

Les différents acteurs pouvant avoir la charge de la gestion du fonds pétrole sont le Conseils des Ministres et les Banques Centrales des zones UEMOA (Union Economique et Monétaire Ouest Africain) et CEMAC (Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale).

Ces deux zones étant regroupées déjà en union économique et monétaire et ayant des Banques Centrales communes pour les pays de chaque zone, cela pourrait constituer un point d'ancrage pour la mise en place de ces fonds. Les Banques centrales ayant déjà l'expérience dans la gestion des réserves de change. Les grands pays producteurs comme le Nigeria, l'Angola pourraient constituer des fonds souverains rattachés directement à leurs Banques Centrales. La méthodologie ci-dessous décrite s'appuie sur les zones UEMOA et CEMAC à titre d'illustration. Elle reste néanmoins valable pour tout autre pays de l'Afrique subsaharienne qui n'est pas dans une union économique et monétaire mais qui dispose d'une Banque centrale indépendante.

II.2.1-Le rôle des acteurs

II.2.1.1-Le Conseils des Ministres

Le conseil des Ministres sera l'organe représentatif de tous les pays membres du fonds, en collaboration avec l'équipe opérationnelle de gestion mise en place au niveau de chacune des Banques Centrales des deux zones. Il arrêtera les grandes lignes et stratégies d'investissements à savoir le couple rendement/risque accepté, les types d'actifs financiers couverts c'est-à-dire les actions, les obligations et les produits dérivés, l'autorisation de placement en gestion déléguée d'une partie des ressources. Il sera l'interface entre les différents pays adhérents à ce fonds et le gestionnaire opérationnel à savoir la Banque Centrale.

Le conseil des Ministres sera le responsable de l'administration du fonds dont les parts seront réparties proportionnellement aux montants transférés chaque année à partir des revenus du

pétrole de chaque pays et décidera à chaque fin d'exercice de la distribution ou non des dividendes à chaque pays.

II.2.1.2-Les Banques Centrales

La gestion opérationnelle du fonds pétrole sera confiée à chacune des deux Banques Centrales. Pour la zone UEMOA, ce sera la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) et pour la zone CEMAC, ce sera la Banque des Etats de l'Afrique Centrale (BEAC). La Banque Centrale mettra sur pied une équipe technique chargée de la gestion quotidienne du fonds. Une fois la stratégie d'investissement arrêtée, l'équipe technique de la Banque Centrale aura la pleine responsabilité quant à la gestion financière de ces ressources. Ainsi, pourrait-elle s'inspirer de la stratégie de gestion suivante en mettant en place un comité de surveillance, un comité d'investissement et une cellule des chargés d'investissement.

1-Le comité de surveillance

C'est l'interlocuteur direct du Conseil des Ministres. Il fait des propositions sur les principes généraux d'investissement du fonds. Celles-ci concernent :

- l'orientation en matière de politique de risque/rendement ;
- les objectifs, l'horizon et l'univers d'investissement, c'est-à-dire les classes d'actifs pouvant être détenus en portefeuille ;
- le choix des stratégies de diversification ;
- la fixation du portefeuille de référence et sa durée ;
- les contreparties avec lesquelles la Banque Centrale pourrait traiter dans le cadre de la gestion du fonds ;
- la fixation des indicateurs pertinents de suivi des risques.

Il veille à la mise en œuvre des décisions arrêtées par le Conseil des Ministres et assure une large diffusion de tous les documents relatifs à la gestion du fonds à travers des publications mensuelles, trimestrielles et annuelles.

2-Le comité d'investissement

Il est chargé de la conduite de la politique d'investissement arrêtée par le Conseil des Ministres et le Comité de surveillance. Il articulera son action sur les points suivants :

- la définition de la stratégie d'investissement à mettre en œuvre par les chargés d'investissement, sur la base des scénarios macroéconomiques et des taux d'intérêt ;
- la définition des positions tactiques pouvant être prises par les chargés d'investissement, en marge de la stratégie d'investissement, sans modifier la duration et la qualité de signature, en vue de tirer profit des opportunités de placement offertes par le marché ;
- la mise en œuvre de stratégies de gestion du risque.

3-Les chargés d'investissement

Les chargés d'investissement sont chargés d'appliquer au quotidien les stratégies d'investissement arrêtées par le comité d'investissement, en utilisant au mieux les opportunités de marché.

II.2.2-Le scénario pratique par l'exemple

II.2.2.1-L'évaluation des ressources mobilisables

La physionomie de la production pétrolière africaine permet de constater que les plus grands producteurs sont le Nigeria, la Lybie, l'Algérie et l'Angola dont la production journalière se situe au-dessus d'un million de barils par jour.

Néanmoins, la production totale des pays de la zone CEMAC²⁸ dépasse le million de barils par jour. C'est dire que ces pays, en mettant ensemble une politique commune de gestion des ressources naturelles, pourraient en tirer des avantages, notamment à travers la mise en place d'un fonds souverain dont la gestion opérationnelle pourrait être confiée à la Banque Centrale (BEAC).

Quant aux pays de l'UEMOA²⁹, seule la Côte d'Ivoire a une production journalière estimée à environ 100.000 barils. Pour les autres pays, certes il présage de l'existence du pétrole mais les productions sont encore insignifiantes.

Ainsi, les pays de la zone UEMOA n'étant pas encore de grands producteurs de pétrole, ce scénario concernera les pays de la zone CEMAC dont tous, sauf la Centrafrique, sont de grands pays producteurs. Néanmoins l'extension de ce fonds à toutes les matières premières susceptibles

²⁸ La CEMAC regroupe 6 pays de l'Afrique Centrale à savoir le Cameroun, la Centrafrique, le Congo, le Gabon, la Guinée Équatoriale et le Tchad)

²⁹ Les Etats membres de l'UEMOA sont le Bénin, le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, la Guinée-Bissau, le Mali, le Niger, le Sénégal et le Togo.

de générer des surplus permettrait à la zone UEMOA de mettre en place un fonds avec des montants significatifs. De plus, quand la production de ces pays atteindra des quantités plus importantes, ils pourront bien évidemment s'inspirer de ce modèle de gestion.

Pour ces pays, ces fonds permettront :

- de stabiliser les recettes publiques en période de mauvaise conjoncture à travers une affectation au budget de l'Etat ;
- de prévoir des revenus pour les générations futures.

Tableau 4 : Production des pays africains pétroliers

Productions <i>(en milliers de baril par jour)</i>	1987	1991	1996	2001	2005
Algérie	648	803	805	776	1400
Angola	359	499	708	742	1200
Bénin	7	4	2	0	0
Cameroun	174	153	108	77	82
Congo	123	156	201	255	253
Congo RD	32	28	30	24	27
Côte d'Ivoire	18	2	16	12	56
Egypte	911	907	978	807	696
Guinée Equatoriale	0	0	17	181	311
Gabon	155	294	368	270	234
Lybie	973	1405	1394	1324	1690
Nigeria	1323	1893	1863	2017	2520
Afrique du Sud	-	-	-	-	25
Tchad	-	-	-	-	171
Total	4723	6144	6490	6485	8665

Source : <http://www.appa.int>

Dans ce scénario, nous faisons les hypothèses suivantes :

1. tous les pays producteurs de la zone CEMAC décident de contribuer à la constitution de ce fonds souverain ;
2. la production de base celle de l'année 2005 ;
3. le prix du baril du pétrole estimé à 120 USD ;
4. 30% des recettes pétrolières parviennent dans les caisses de l'Etat.

L'hypothèse 1 est basée sur l'expérience selon laquelle les décisions supranationales ont moins de probabilité de subir des manipulations politiques. Ainsi les décisions pourront-elles se prendre par consensus en priorisant l'intérêt de toute la zone.

En prenant comme année de base la production de l'année 2005, cela nous permet d'avoir des données récentes et d'avoir des projections proches de la réalité actuelle.

L'hypothèse 3 tient compte de la montée récente du prix du baril qui a même atteint 150 USD.

L'hypothèse 4 s'appuie sur la nécessité d'affecter une partie des revenus du pétrole au budget de l'Etat de sorte que les générations actuelles puissent également en bénéficier.

Nous considérons également que les pays de la zone CEMAC acceptent d'affecter 10% de leurs revenus du pétrole chaque année pour la constitution du fonds et que ce capital sera placé sur le marché financier et investi dans des projets à forte rentabilité.

L'objectif de cet exercice est de présenter les montants susceptibles d'être mobilisés et les possibilités d'investissement que cela pourrait offrir à cette zone de l'Afrique.

Tableau 5 : Ressources mobilisables pour la constitution du fonds

Productions <i>(en milliers de baril par jour)</i>	2001	2005	Prévisions de ressources attendues <i>(en millions de USD)</i>	Montants affectés au fonds <i>(en millions de USD)</i>	Part par pays <i>(%)</i>
Cameroun	77	82	1062,72	106,272	7,80
Congo	255	253	3278,88	327,888	24,07
Guinée Equatoriale	181	311	4030,56	403,056	29,59
Gabon	270	234	3032,64	303,264	22,26
Tchad	-	171	2216,16	221,616	16,27
Total	783	1051	13620,96	1362,096	100

Source : nos calculs

Avec un prix du baril fixé à 120 USD et une affectation de 10% des montants mobilisés par chaque pays par an au fonds, en un seul exercice, celui-ci pourrait capitaliser près de 1,4 milliards USD. La totalité de ce montant placé sur les marchés financiers avec une rentabilité de 5% l'an, pourrait rapporter plus de 68 millions USD.

Le bilan de ce fonds sera constitué :

- au passif, du capital qui est fourni par les différents pays membres à travers les transferts annuels faits. Ainsi, chaque année aura-t-il une augmentation du capital du fonds qui sera fonction des apports de chaque pays. Quant aux intérêts, une partie sera recapitalisée et une autre transférée aux différents Etats pour les affecter à des secteurs précis de leur économie.

- à l'actif, les différents investissements en actions, en obligations et en produits dérivés.

Certes ce montant est loin des 875 milliards USD d'Abu Dhabi Investment Authority (ADIA) ou des 330 milliards de la Government of Singapore Investment Corporation (GIC) mais il faut souligner que ces fonds existent depuis respectivement 1976 et 1981. A l'échelle de l'Afrique ces montants sont réellement importants et pourraient contribuer à faire des investissements conséquents.

II.2.2.1-Le choix des supports d'investissement et les arbitrages entre devises

Le choix des supports d'investissements doit tenir compte des contraintes de liquidité, de sécurité tout en privilégiant également l'objectif de rendement.

La liquidité traduit la facilité à transformer un actif financier en disponibilités immédiates. Elle est déterminée par la nature des supports d'investissements. En effet, un actif est jugé liquide lorsque le marché sur lequel il est traité autorise une acquisition ou une cession aisée, sans engendrer une variation anormale de la valeur de l'actif. De ce fait, ce fond pourrait s'orienter vers des bons du trésor et des actions.

La sécurité d'un investissement traduit le degré de préservation du capital. La sécurité offerte par une obligation est jugée élevée lorsque d'une part, son émetteur présente une faible probabilité de défaillance et d'autre part, le risque inhérent à cet instrument est faible. La qualité de signature d'un émetteur est évaluée par la probabilité de défaillance exprimée par un critère de rating ou notation. Cette notation permet d'évaluer sa capacité à honorer ses obligations financières sur un horizon défini.

Le tableau ci-dessous présente la probabilité de défaut, sur un horizon d'un an, selon la qualité de la signature de l'émetteur.

Tableau 6 : Tableau de rating des agences de notation et de la BRI

Rating	PROBABILITE DE DEFAUT		
	Standard & Poor's	Moody's	Banque des Règlements Internationaux (BRI)
Risque souverain	0	0	0
Aaa/AAA	0	0	0,01%
Aa1/AA+	0	0	0,02%
Aa2/AA	0	0	0,03%
Aa3/AA-	0,03%	0,08%	0,04%
A1/A+	0,02%	0,00%	0,06%
A2/A	0,05%	0,02%	0,08%
A3/A-	0,05%	0,00%	0,10%
Baa1/BBB+	0,13%	0,08%	0,13%
Baa2/BBB	0,23%	0,07%	0,23%
Baa3/BBB-	0,37%	0,46%	0,46%
Ba1/BB+	0,48%	0,67%	0,67%
Ba2/BB	1,03%	0,72%	1,03%
Ba3/BB-	1,46%	2,46%	2,46%
B1/B+	3,25%	3,97%	3,97%
B2/B	9,37%	8,41%	9,37%
B3/B-	11,49%	13,72%	13,72%
Caa-C/CCC	25,25%	29,60%	29,60%

Source : Banque des Règlements Internationaux (BRI)

Afin d'assurer une certaine sécurité dans la gestion de ce fonds, le choix devra se porter vers des supports qui ont une probabilité de défaut inférieure à 0,10% (BRI), c'est-à-dire au dessus du rating A3/A-.

A cet effet, le fond pourra s'orienter dans un premier temps vers des titres d'Etats auxquels est associé un risque souverain c'est-à-dire un risque de crédit nul.

Aussi l'achat d'actions dans des entreprises présentant des possibilités de croissance importante pourrait-il être également privilégié.

La prise en charge des contraintes ci-dessus évoquées s'exprime dans le choix des supports d'investissement. Il faut donc définir l'univers des actifs pouvant être détenus en portefeuille.

Pour les produits monétaires et obligataires, une logique de diversification pourrait justifier l'éligibilité de devises autres que l'Euro. Le critère de sélection des devises pourrait être celui de la part relative de chaque devise dans le commerce extérieur des Etats membres. A ce titre, le dollar américain, principale devise de transaction après l'euro, pour les Etats de la CEMAC, pourrait-il être privilégié dans la répartition. Les autres principales devises internationales à savoir le yen, la livre sterling seront également retenues.

La gestion des actifs libellés en plusieurs devises peut être assurée selon deux modalités :

- la gestion de plusieurs portefeuilles monodevises, attribuant à chaque devise un portefeuille correspondant ;
- la gestion d'un portefeuille multidevises, regroupant plusieurs devises dans un même portefeuille.

Un portefeuille monodevise autoriserait une gestion du risque de change découplée de celle du risque de taux d'intérêt, tandis que le portefeuille multidevises induirait leur gestion concomitante, prenant appui sur des stratégies de couverture partielle ou totale du risque de change.

CONCLUSION GENERALE

L'exploitation de la rente pétrolière en Afrique subsaharienne n'a pas permis à cette partie du monde de sortir de l'ornière du sous-développement. En effet, le dramatique échec des politiques de développement dans la plupart des pays dépendants des revenus pétroliers nous enseigne que les dollars du pétrole n'ont pas aidé nécessairement les pays en développement à lutter efficacement contre la pauvreté. Dans de nombreux cas, ils ont contribué, au contraire, à enliser ces pays dans le sous-développement. C'est le cas, entre autre, du Nigeria, de l'Angola, du Congo-Brazzaville et du Cameroun, où le pétrole est devenu un catalyseur de conflits, et dans certains cas, de guerres civiles.

La gestion de cette ressource est faite de façon inéquitable et les populations de ces pays sont de plus en plus pauvres. Toutefois, la pression grandissante des ONG et des bailleurs de fonds et la perspective d'un tarissement des réserves pétrolières dans certains pays semblent inciter aujourd'hui les gouvernements et les compagnies pétrolières à changer leurs comportements dans le sens d'une meilleure distribution et d'une utilisation plus efficace de la rente pour le développement.

L'Afrique connaît ces dernières années une période de boom pétrolier. Les Etats du Golfe de Guinée, du Nigeria à l'Angola, sont particulièrement concernés. Les compagnies pétrolières internationales y investissent des milliards de dollars et la production pétrolière du continent africain devrait doubler avant la fin de cette décennie. Au moins 25% des importations des Etats-Unis proviendront de cette région et plus de 50 milliards de dollars seront dépensés sur les champs pétrolifères africains, représentant ainsi la plus grande vague d'investissements que l'Afrique ait jamais connu.

Le poids prépondérant des industries extractives dans les échanges commerciaux de l'Afrique impose donc à la population d'être particulièrement attentive à l'usage qui est fait de ces richesses pétrolières. Aussi, la question de l'efficacité des dispositifs visant à une meilleure gouvernance du système et des revenus pétroliers se pose-t-elle avec beaucoup plus d'acuité.

De plus, l'envolée actuelle des cours du pétrole offre de nouveau une opportunité pour les pays africains de relancer leur économie. Cette relance passe nécessairement par une saine gestion des revenus du pétrole en tirant les enseignements du passé et en s'inspirant des exemples de pays qui ont bien géré leur manne pétrolière.

Cette étude a consisté à présenter les fonds souverains comme une option fiable pour une gestion des revenus du pétrole en Afrique subsaharienne. Ceci pour la simple raison que les revenus du pétrole devrait aussi bien servir aux générations présentes qu'à celles à venir et un pays trop dépendant des revenus du pétrole est sujet à des effets pervers sur les fondamentaux de son économie. D'où la nécessité d'épargner ou de faire des placements financiers afin de pratiquer une politique contra-cyclique à savoir soutenir l'économie pendant les périodes de baisses des revenus du pétrole.

Néanmoins, la création d'un fonds souverain pour la gestion des revenus du pétrole doit s'accompagner d'une stratégie de gestion axée sur la transparence et des méthodes de gestion de risque moderne.

Les Banques Centrales de l'UEMOA et de la CEMAC du fait de leur expérience dans la gestion des réserves et de leur politique prudente en matière d'achat d'actifs se présentent comme des organisations appropriées pour abriter ces fonds souverains ; la gestion administrative étant confiée au conseil des ministres des pays membres. Ces Banques Centrales pourraient travailler également en gestion déléguée avec des sociétés financières spécialisées dans la gestion des fonds.

L'orientation vers la mise en place de fonds souverains multi-matières pourrait constituer un moyen de mieux canaliser les ressources issues des matières premières de ces pays. Ainsi, l'importance des montants que ces fonds généreront pourrait-elle offrir à l'Afrique un moyen efficace d'assurer un développement économique durable grâce à ces matières premières.

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

OUVRAGES

- Hubert de La Bruslerie, 1990. « Gestion obligataire internationale, Tome 2 : Gestion de portefeuille et contrôle ».
- Initiative pour la Transparence des Industrie Extractives, Livre source, mars 2005.
- Steffen Kern, 2007. "Sovereign wealth funds-state investments on the rise" Deutsche Bank Research september 10, 2007.
- Zvi Bodie et Robert Merton, 2007. « Finance ».

ARTICLES

- Andréane Fulconis-Tielens, 2008. « Les fonds souverains : nouveaux chevaliers blancs ? » Revue Banque, Dossier n°699-février 2008.
- Anne Michel, 2007. « Les fonds souverains volent au secours des banques » Le Monde, 12 décembre 2007.
- Benn Eifert, Alan Gelb et Nils Borje Tallroth, 2003. « Gérer la manne pétrolière, les raisons de l'échec de la politique économique de certains pays exportateurs de pétrole » Finances & Développement Mars 2003.
- Edouard Vidon, 2007. « L'accumulation de réserves de change est-elle un indicateur d'enrichissement d'une nation ? ». Bulletin de la Banque de France N°161 mai 2007.
- Etanislav Ngodi, 2005. « Gestion des ressources pétrolières et développement en Afrique » 11^e Assemblée Générale du CODESRIA 6-10 décembre 2005, Maputo, Mozambique.
- Géraud Magrin, 2006. « Compétition pétrolière et développement en Afrique : quels enjeux pour l'Europe et les Etats-Unis » Groupe des Belles Feuilles, juin 2006.
- Gilles Morisson, 2008. « Les fonds souverains, problématique et enjeux, perspectives pour l'Afrique subsaharienne » conférence actualité BCEAO-COFEB du 14 mai 2008.
- Ivan Odonnat, 2008. « Lettre : Les conditions d'une contribution positive des fonds souverains à l'économie mondiale » Trésor-Eco- n°28 janvier 2008.
- Jeune Afrique, 2008 « Le Dossier de Jeune Afrique, Pétrole : L'Afrique monte en puissance » n°2450-2451 du 23 décembre 2007 au 5 janvier 2008.
- La lettre des économistes de l'AFD, 2005. « Le pétrole en Afrique » N°8-mars 2005.
- Jan Kristiansen, 2002. « Norvège : l'aventure pétrolière » Le courrier ACP-UE, Dossier janvier-février 2002.
- Pierre-Angel Gay, 2007 « La loi des Fonds » Les Echos, lundi 24 décembre 2007.
- Les Echos, 2007 « Merrill Lynch à son tour à la recherche de fonds pour renforcer son capital » lundi 24 décembre 2007.
- P. Artus, 2007. « Que faut-il penser des fonds de réserves publics (sovereign wealth funds) ? Flash N°252-5 juillet 2007.
- P. Artus, 2007. « Pourquoi les fonds souverains nous sont nécessaires ? Flash Economie N°494-26 décembre 2007.

- P. Artus, 2007. « Du bon ou du mauvais usage des hausses des prix des matières premières » Flash Economie N°493-21 décembre 2007.
- P. Artus, 2007. « le cercle stérile d'investissement des surplus extérieurs » Flash Marchés N°421-09 novembre 2007.
- P. Artus, 2007. « Du bon ou du mauvais usage des hausses des prix des matières premières » Flash économie n°493-21 décembre 2007.
- Pourtier R., Magrin G., 2005.« L'exploitation pétrolière en Afrique entre réseaux et territoires » Festival International de Géographie. 16, 2005-09-30/2005-10-02, Saint-Dié des-Vosges, France.
- Simon Johnson, 2007. « La montée en puissance des fonds souverains » Entre Nous, Finances & Développement septembre 2007.

AUTRES DOCUMENTS

- Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest, 2004. « Propositions de modalités de mise en œuvre de la politique d'investissement des réserves de change de la BCEAO sur des supports obligataires » 23 décembre 2004.
- Banque de France, 2007. « Les implications systémiques de l'accumulation des réserves de change » Discours de M. le Gouverneur au Salzburg Seminar, 1^{er} octobre 2007.
- Eleodoro Mayorga Alba, 2006. « Les lois de gestion des revenus pétroliers » Atelier d'information l'ITIE, Nouakchott-9 mai 2006.
- Roland Pourtier, Initiative pour l'Afrique Centrale, 2005. « Comment rendre la gestion des revenus pétroliers plus transparentes ? » Atelier régional tripartite, Brazzaville,13-14 juillet 2005.
- Senat, Commission des Finances, 2007. « Le nouvel 'âge d'or' des fonds souverains » Rapport d'information N°33 (2007-2008).

WEBOGRAPHIE

- <http://sidighign.blogspot.com/2007/08/le-ptrole-et-lafrique.html>
- http://www.afriquespoir.com/Ae36/index_fichiers/petrol.htm
- <http://www.regjeringen.no/en/dep/fin/Selected-topics/The-Government-Pension-Fund.html?id=1441>
- http://www.norvege.no/business/oil/gestion_petrole.htm
- <http://www.ftf.no/english.html>
- <http://www.norges-bank.no/>
- http://www.educarriere.info/CI/mines_energie.php
- <http://www.ipetrolenews.info>
- http://www.leblogfinance.com/2006/09/cote_divoire_ma.html
- <http://www.petroci.ci/>
- <http://www.worldbank.org>
- <http://www.eitransparency.org>
- <http://www.publishwhatyoupay.org>
- <http://www.appa.int>

TABLE DES MATIERES

DEDICACES.....	2
REMERCIEMENTS.....	3
SIGLES ET ABREVIATIONS	4
SOMMAIRE	5
TABLE DES ILLUSTRATIONS.....	6
SYNTHESE	7
ABSTRACT.....	9
INTRODUCTION GENERALE.....	11
CONTEXTE DE L'ETUDE.....	11
PROBLEMATIQUE.....	13
OBJECTIFS DU MEMOIRE.....	15
METHODOLGIE DE COLLECTE.....	15
INTERET DE L'ETUDE	15
DELIMITATION DE L'ETUDE.....	16
PLAN DU MEMOIRE.....	16
PARTIE I : LA GESTION ACTUELLE DE LA RENTE PETROLIERE EN AFRIQUE SUBSAHARIENNE EST OPAQUE ET N'A PAS CONDUIT AU DEVELOPPEMENT ESPERE	17
Chapitre 1 : L'AFRIQUE SUBSAHARIENNE COMPTE DE NOMBREUX PAYS PETROLIERS DONT AUCUN N'A PU SORTIR DU SOUS DEVELOPPEMENT.....	19
I.1-L'AFRIQUE SUBSAHARIENNE AU CŒUR DE LA GEOPOLITIQUE DU PETROLE... 19	
I.1.1-Carte géopolitique pétrolière de l'Afrique	19
I.1.2-Pétrole et nouvel ordre politique mondial en Afrique	21
I.2-L'AFRIQUE SUBSAHARIENNE N'A PAS SU EN TIRER PROFIT POUR SORTIR DU SOUS DEVELOPPEMENT	23
I.2.1-Inefficience du système contractuel	24
I.2.2-Concentration des pouvoirs, des ressources et absence de contre -pouvoirs	24
I.2.3-Préfinancements pétroliers et endettement.....	25
I.2.4-Dépendance pétrolière et « dutch disease »	25
Chapitre 2 : L'ANALYSE MICROECONOMIQUE DES SITUATIONS PAR PAYS CONFIRME L'ANALYSE GLOBALE MAIS LAISSE QUELQUES ESPOIRS.....	27
II.1-LES ANCIENS PAYS PRODUCTEURS.....	27
II.1.1-Nigeria.....	27

II.1.2-Angola.....	28
II.1.3-Congo Brazzaville.....	30
II.1.4-Gabon	32
II.2.5-Cameroun	33
II.2-LES NOUVEAUX PAYS PRODUCTEURS.....	34
II.2.1-Guinée Equatoriale.....	34
II.2.2-TCHAD : un modèle soutenu par la Banque Mondiale.....	35
Partie II : LA CREATION DE FONDS SOUVERAINS POURRAIT CONSTITUER UNE REPONSE A LA GESTION RATIONNELLE DE LA RENTE SUR LE LONG TERME.	41
Chapitre 1 : LES FONDS SOUVERAINS, PROBLEMATIQUE ET ENJEUX.....	43
I.1-LES FONDS SOUVERAINS ENTRE VISION FINANCIERE, STRATEGIQUE ET POLITIQUE.....	43
I.1.1-Définition, objectif et historique	43
I.1.2-Problématique et enjeux.....	47
I.2-LE FONDS SOUVERAIN NORVEGIEN, UN MODELE A IMITER.....	50
I.2.1-Historique du fonds et cadre de gestion.....	50
I.2.2-Atouts du Fonds souverain norvégien	51
Chapitre 2 : LES FONDS SOUVERAINS, ALTERNATIVE POUR LA GESTION DES REVENUS DU PETROLE EN AFRIQUE SUBSAHARIENNE	53
II.1-LA NECESSITE D'UN CADRE INSTITUTIONNEL RIGOUREUX	53
II.1.1-L'adoption de l'initiative pour la transparence des industries extractives	54
II.1.2-La mise en place de comité chargé de la négociation de contrat de production et de répartition des revenus.....	57
II.2-LA STRATEGIE DE GESTION CLAIREMENT DEFINIE.....	59
II.2.1-Le rôle des acteurs	59
II.2.2-Le scénario pratique par l'exemple.....	61
CONCLUSION GENERALE.....	67
REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES.....	69
TABLE DES MATIERES	71